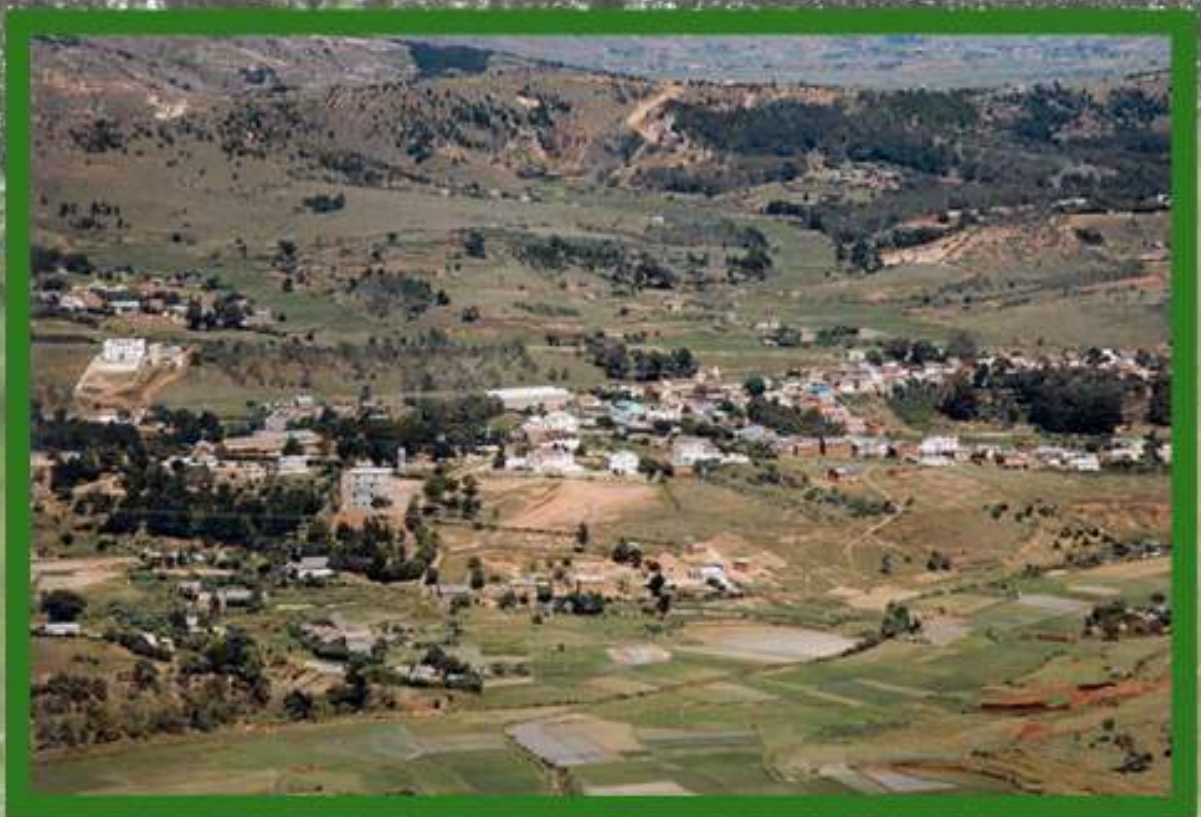


COMMUNE RURALE DE BONGATSARA



Sommaire

INTRODUCTION	3
BILANS ET PERSPECTIVES DE LA COMMUNE RURALE DE BONGATSARA	4
I- SITUATION GENERALE	5
A. GESTION ADMINISTRATIVE	5
SECURITE	8
P A R T I E	15
B. GESTION FINANCIERE	16
C. LES AFFAIRES ECONOMIQUES, SOCIALES ET DEVELOPPEMENTS DURABLES	24
SECTEUR PRIMAIRE	24
ELEVAGE	28
AMENAGEMENTS – INFRASTRUCTURES EQUIPEMENTS	29
1. Nouvelles constructions :.....	29
2. Réhabilitations.....	40
3. <i>Construction des réservoirs d'eau</i>	40
ELECTRIFICATION	44
LES RESEAUX ROUTIERS ET LE PROCESSUS D'URBANISATION.	48
LA LIAISON FERROVIAIRE	51
SECURISATION FONCIERE	52
ENVIRONNEMENT	59
LES ACTIVITES SPORTIVES	62
LES AFFAIRES SOCIALES	64
MONOGRAPHIE	71
ANNEXES	104

INTRODUCTION

Une partie du Palais d'Etat d'Iavoloha est située dans le territoire de la Commune de Bongatsara. La présence de ce Palais et de ses infrastructures ont favorisé l'expansion démographique de la commune et lui ont donné les caractéristiques d'une ville nouvelle.

La commune a accueilli de nouveaux venus parmi la population autochtone. Ce phénomène a accentué l'apparition de nouvelles habitations, très souvent construites d'une façon anarchique, faute de plan d'urbanisme.

L'élaboration de ce plan nous aiderait à contrôler les écarts entre les nantis, nouvellement installés et les natifs en majorités ruraux.

Nous disposons également de sites historiques non-valorisés alors qu'ils peuvent être répertoriés et utilisés dans des circuits touristiques intégrant aussi bien l'écotourisme que les traditions anciennes de la région.

Ce bilan nous permet de concevoir un plan de développement humain durable qui intégrerait le respect de l'environnement, de la culture et de l'économie tout en assurant un équilibre hommes-femmes, jeunes-anciens, tradition et modernité.

**BILANS ET PERSPECTIVES DE LA COMMUNE
RURALE DE BONGATSARA**

I- SITUATION GENERALE

A. GESTION ADMINISTRATIVE

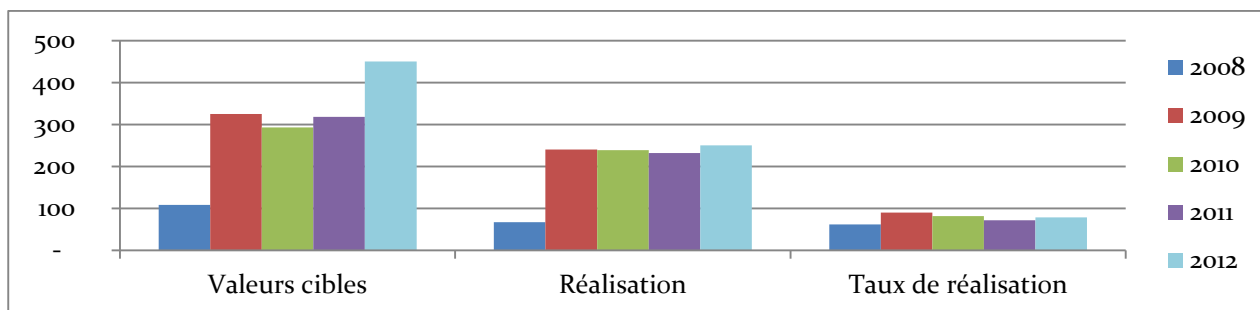
1. Gestion administrative : la naissance – la Carte d'Identité Nationale.

Toutes les déclarations d'actes de naissance – adoption – reconnaissance – mariage – décès sont tenues et dûment enregistrées conformément aux dispositions réglementaires relatives à l'Etat-Civil.

SITUATION DES ACTES D'ETAT CIVIL

Nature de l'acte	Nombre d'enregistrements effectués				
	2008	2009	2010	2011	2012
❖ Naissance	265	235	265	261	274
❖ Jugements supplétifs de naissance :					
- Tribunal	04	08	12	10	09
- Opération	-	73	-	-	-
❖ Reconnaissance	62	35	46	28	27
❖ Adoption	-	-	05	-	01
❖ Rejet	-	-	-	-	-
❖ Mariage	104	100	120	109	127
❖ Décès	60	56	46	56	58
❖ Jugements supplétifs de décès	-	02	-	01	-
❖ Jugements supplétifs de mariage	01	02	02	11	01
❖ Carte d'Identité Nationale :					
- Duplicata	420	299	661	531	492
- Nouvelle carte	272	231	331	363	323

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Valeurs cibles	108	267	293	325	318
Réalisation	67	240	239	232	250
Taux de réalisation	62,04%	89,89%	81,57%	71,38%	78,62%



Après analyse de ces tableaux, nous pouvons dire que l'enregistrement des actes à la naissance est assez régulier sur les périodes de 4ans.

Toutefois, après une lecture transversale des données précitées, et en tenant compte du nombre d'actes enregistrés, dont 265 pour 2008, 67 femmes seulement ont accouché au C.S.B.II Anjomakely.

Pour les deux dernières années c'est-à-dire en 2010 et 2011 ; respectivement, sur les 265 et les 261 actes de naissance enregistrés, seules 240 et 232 femmes ont accouché à la maternité du C.S.B.II Anjomakely.

Nous venons ainsi à conclure que beaucoup de femmes ont toujours recours au service des accoucheuses traditionnelles ou matrones. Les causes sont multiples mais les plus importantes sont les suivantes :

- L'éloignement géographique entre le C.S.B.II et les villages. Référence : Monographie : la superficie de la commune s'étend sur 34,26km².
- Cas des fokontany Antsahabe → RN7 (6Km 500) et Amberokely → RN7 (3Km 500) – Village Famonjena (4Km 100).
- La pauvreté : les femmes vivant dans le milieu rural n'ont pas toujours les moyens nécessaires pour accéder aux services du Centre de Santé de Base.
- La mobilité et la proximité des matrones.

Il est donc nécessaire :

- d'intensifier les campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'accès aux soins dans le Centre de Santé de Base.
- de renforcer les capacités des agents communautaires opérant à la base. Il existe en moyenne 3 femmes-agents communautaires qui collaborent avec le personnel de santé travaillant dans les 7 fokontany de la Commune : leur

tache consiste à aider le personnel de la santé dans la campagne de vaccination, la distribution de vitamines – le Planning familial ou autres...

- de procéder à une formation sur le tas relative à l'hygiène et aux changements de comportements.
- vu le nombre croissant des enfants non-enregistrés à la naissance.

Il est primordial que les opérations de jugements supplétifs de naissance soient intégrées dans les programmes étatiques, et elles doivent être effectuées annuellement : Référence : tableau service état-civil. En 2009, **73** jugements supplétifs ont été effectués sur la période de 4 ans.

2. La Carte d'Identité Nationale

En ce qui concerne la commune, la délivrance de C.I.N. constitue une de nos priorités, afin que tous les habitants-hommes et femmes-âgés de 18 ans et plus puissent jouir de leurs droits de citoyen.

Elle a été faite d'une manière régulière et continue. Il est important de souligner que, depuis quelques années, l'Etat, par les services administratifs du District a instauré le système de gratuité. Ceci, en vue de faciliter et d'accélérer le processus d'acquisition de cette carte.

Néanmoins, ce système de gratuité ne concerne pas les déclarations de perte des Cartes d'Identité Nationales lesquelles sont payantes et soumises aux contrôles judiciaires des autorités compétentes telles que : la gendarmerie ou la police nationale.

Les cas de déclaration de perte de C.I.N. enregistrés au niveau de la Commune sont quasi-quotidiens. Les chiffres les concernant sont très alarmants : depuis 2008, nous avons enregistrés en moyenne trois (3) déclarations de perte par jour. Un phénomène lié à des problèmes de société : vol à l'arraché, dépouillement de biens commis par des malfaiteurs dans des lieux publics, complicité de vols...

A l'heure où nous nous préparons à effectuer des élections libres, transparentes aux résultats incontestables, le CENI et ses branches locales devraient s'atteler au toilettage de nos listes électorales, traquer les faux électeurs en sensibilisant les citoyens à présenter de vrais documents d'identité comme les Cartes d'identité nationale le jour du scrutin, éviter de voter avec des simples carnets de résidence. Cette politique d'identification confère un gage de crédibilité dès la préparation des élections.

SECURITE

La Commune de Bongatsara est dotée d'un poste fixe de la Gendarmerie nationale depuis 2002. La gendarmerie nationale est chargée de fonctions de police judiciaire civile, de police administrative, de maintien de l'ordre sur l'étendue de notre territoire.

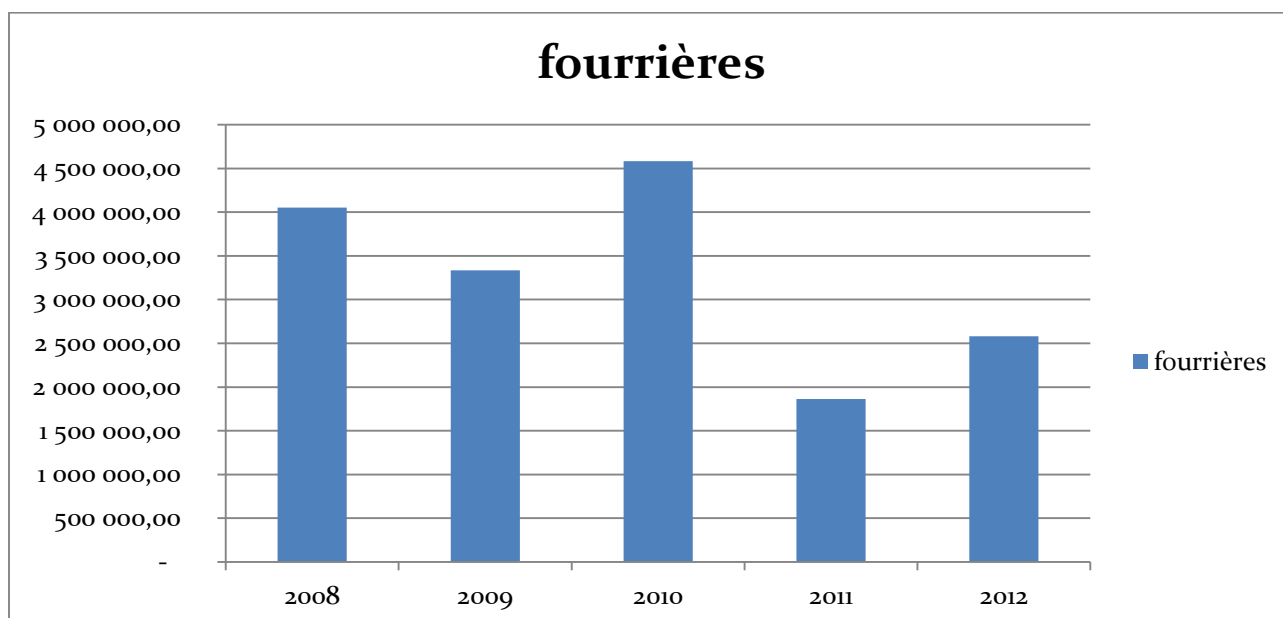
Leurs tâches principales consistent également à :

- Réunir les plaintes ou dénonciations,
- Constaté les infractions et en rechercher les auteurs.
- Assurer l'ordre et la sécurité publique dans la Commune.

Chargée du contrôle de la circulation sur une partie de la Route Nationale 7, distribuant les contraventions aux véhicules se trouvant en situation irrégulière, elle apporte une part substantielle au budget de la commune.

TABLEAU SUR LES PRODUITS DE FOURRIERE
ANNEES 2008, 2009, 2010, 2011, 2012

2008	2009	2010	2011	2012
4 051 112,00	3 333 416,00	4 584 760,00	1 863 200,00	2 581 000,00



A la différence des années 2008 – 2009 – 2010 - 2011 - 2012, nous constatons une baisse importante des recettes de fourrière en 2011, lesquelles ont été réduites de moitié en un an. Les raisons seraient multiples.



Poste fixe avant



Le poste fixe actuellement.

En théorie, la gendarmerie doit effectuer au moins une fois par semestre une tournée à l'intérieur de la circonscription qu'elle est en charge.

En 2008, nous avons équipé ce corps de moyen de locomotion pour mieux l'aider à couvrir l'ensemble du territoire.



Dotation de Moto à la gendarmerie nationale.

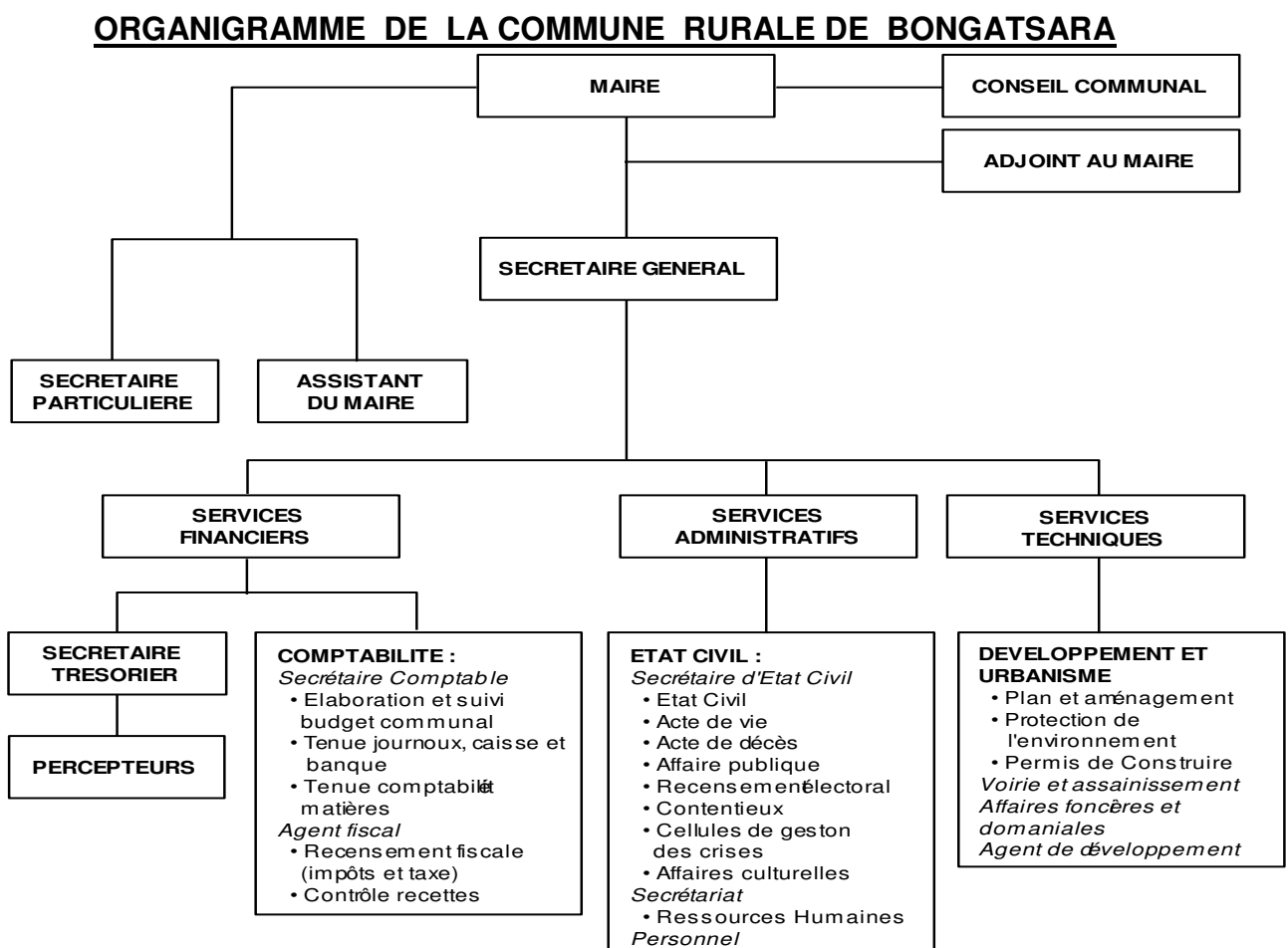
Si l'insécurité et la criminalité se sont aggravées dans l'ensemble du pays depuis ces trois dernières années : les cas d'assassinats, de kidnappings, de viols, de trafics de tout genre sont des faits quasi-quotidiens, relayés par la presse locale.

La Commune de Bongatsara, n'est pas à l'abri de ces actes criminels. Nous assistons à la recrudescence des cas de :

- Vols de zébu
- Vols avec effraction
- Quelques attaques à main armée dans des épiceries ou grossistes sis le long de la RN7.
- Sans compter les « halabotry » ou « vols de culture sur pied » qui ravagent nos campagnes.

A l'évidence, il ne suffit plus d'équiper les gendarmes de moyen de locomotion pour régler les problèmes de sécurité. Le rétablissement de l'ordre public va de pair avec la lutte contre la pauvreté, le chômage, l'insécurité alimentaire, la corruption, l'instabilité politique, autant de facteurs qui font échouer la lutte contre l'insécurité dans notre pays.

1) **Fonctionnement entre l'Exécutif et le Conseil Communal.**



La loi 94.008 du 26 Avril 1995 constitue le cadre légal qui détermine le fonctionnement des deux organes qui forment une Commune.

Pour les besoins de transparence et de bonne gouvernance, le principe de fonctionnement étant basé sur la séparation de pouvoir entre l'organe exécutif, représenté par le Maire d'une part ; et l'organe consultatif, représenté par le Conseil Communal d'autre part ;

Qu'il s'agisse de l'orientation de la politique générale de la Commune ou de son développement, les 2 principaux organes travaillent de concert pour favoriser une croissance durable au profit de sa population

Quelques membres du conseil communal

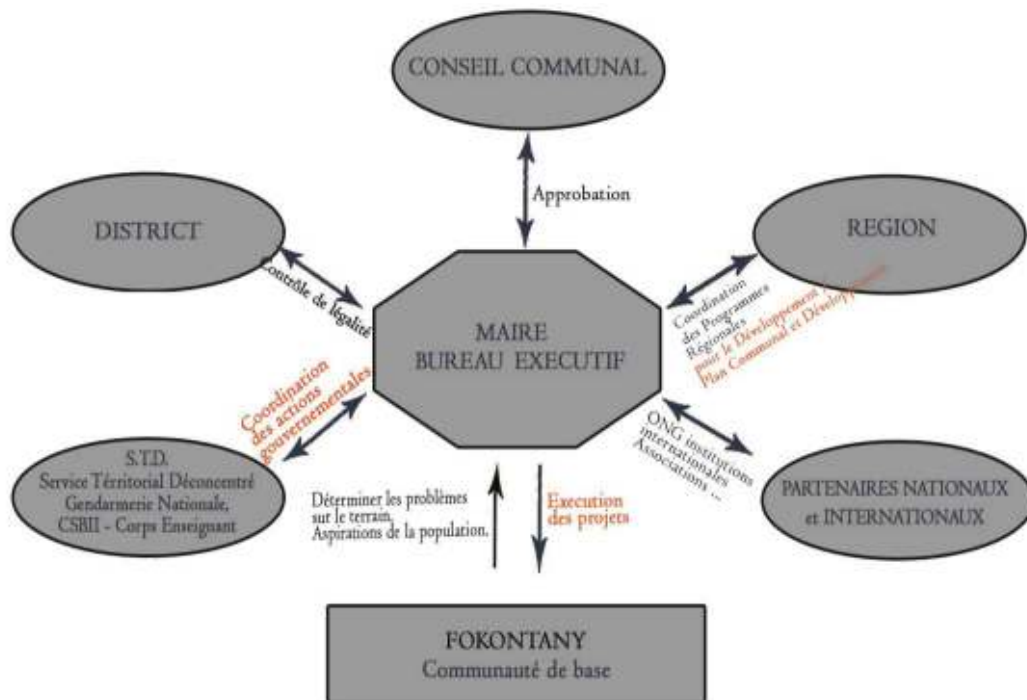


C'est ainsi que les décisions prises au niveau du Conseil Communal ne sont jamais allées à l'encontre des intérêts de cette dernière.

Les programmes d'actions sont déterminés par ordre de priorité, après consultation de la population pendant les forums publics qui sont organisés par les chefs de Fokontany ou les chefs de village.



RELATIONS INSTITUTIONNELLES



2) *Les chefs de Fokontany et les Quartiers-Mobiles*

Ces auxiliaires de la Commune, placés à la tête d'un village ou de hameaux sont sans conteste, à la base de la structure administrative des collectivités territoriales décentralisées.

Ils jouent des rôles très importants en matière de développement et d'expansion sociale.

Ils sont le relais entre le Maire, l'Administrateur délégué de l'Etat et la population.

Ils sont à la tête de tous les travaux d'aménagement de leur village. Ils organisent les forums publics, avec l'exécutif pour déterminer les actions à entreprendre.

Nous pouvons dire que si la vie socio-économique d'un village se porte bien, le Chef de Village et les polices de quartiers s'y sentent impliqués, à tous les niveaux et dans tous les domaines.

Toutefois, nous ne pouvons ignorer quelques facteurs de blocage qui les empêchent de travailler convenablement : les indemnités qui leur sont allouées par l'Etat et la Commune sont insuffisantes compte tenu des tâches qu'ils assument.

Conséquences :

- Recours à d'autres moyens de subsistance.
- Tendance à la corruption.

Il est donc nécessaire de procéder à :

- La valorisation du métier de Chef de village et de Quartier-Mobile.
- Au renforcement de capacité sur la gestion administrative du village.
- A la dotation de matériels roulants pouvant les aider à mener à bien leur tâche. (bicyclettes ou autres suivants les possibilités financières de la Commune ou de l'Etat.)



Les Chefs de villages.

3) *Les Services Déconcentrés de l'Etat :*

Les Corps Enseignants, le Personnel opérant au niveau du Centre de Santé de Base, la Gendarmerie Nationale, étant des fonctionnaires de l'Etat ;

Bien qu'ayant des structures autonomes, soumis à l'autorité de tutelle de leurs Ministères respectifs et de l'Administration Centrale ;

Tout en assurant les activités qui leur sont propres, ils assurent en premier lieu la coordination des activités gouvernementales au niveau des collectivités locales.

Cependant, les services déconcentrés de l'Etat ne disposent pas vraiment de champ de manœuvre quant à l'exercice de leur fonction. Leur action est souvent restreinte en raison du caractère limité de leur budget de fonctionnement.

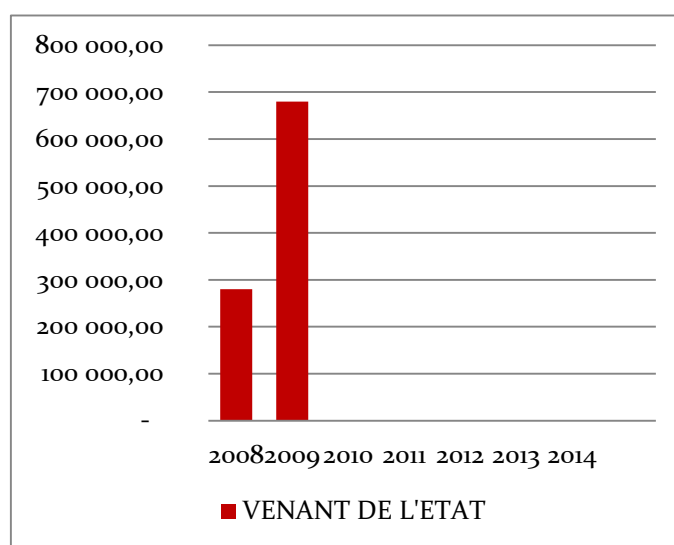
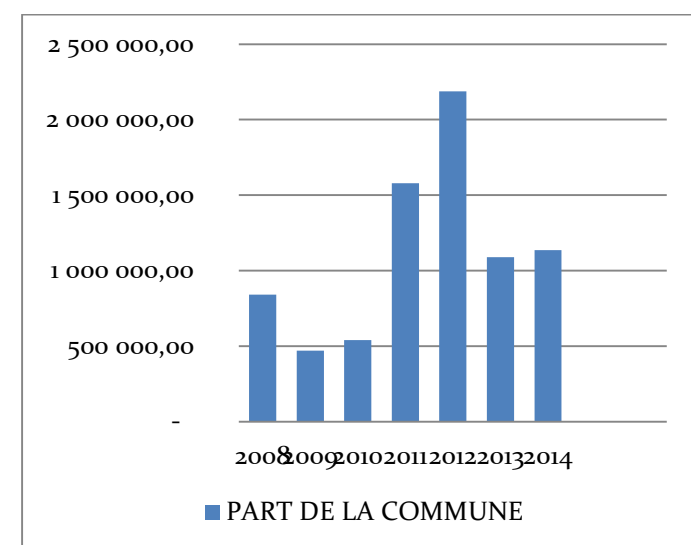
En ce sens, la Commune intervient pour contribuer financièrement à certaines dépenses relatives aux frais de fonctionnement de ces services déconcentrés de l'Etat.

1. 1 Domaine de l'Enseignement

- Indemnisation des personnels pendant les examens officiels : service de gardiennage et transport des sujets d'examens.
- Indemnisation des enseignants qui se chargent de la surveillance des examens officiels.
- Prise en charge effective du gardiennage de certaines écoles primaires publiques.
- Financement des constructions ou des réhabilitations des écoles publiques pour permettre l'accès de tous les enfants sans distinction de sexe ou d'origine sociale à une éducation de base.

Tableaux comparatifs de la contribution de la commune ainsi que de l'état aux dépenses de l'enseignement 2008 – 2009 – 2010 – 2011 – 2012-2013-2014.

PART DE LA COMMUNE					VENANT DE L'ETAT				
2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
841 000,00	470 000,00	540 000,00	1 579 900,00	2 188 000	280 000,00	680 000,00	0,00	0,00	00,00
2013	2014				2013	2014			
1 089 000,00	1 136 000,00				0,00	0,00			



1. 2 Domaine de la santé

- Règlement des factures d'électricité du C.S.B. II
- Réhabilitation de la maternité Anjomakely (peinture, toiture)

1. 3 Domaine de la sécurité

- Dotation de mobiliers et de matériels roulants.
- Prise en charge des factures d'électricité.

Nous constatons qu'il est nécessaire d'augmenter les subventions de l'Etat allouées aux dépenses de fonctionnement de ces services déconcentrés.

P A R I T E

Après recensement effectué auprès des Etablissements publics ainsi que le recensement du nombre du personnel de la Commune ; nous pouvons dire que nous nous distinguons en terme de parité hommes-femmes.

TABLEAU FAISANT RESSORTIR LES DONNES STATISTIQUES DES PERSONNELS EN SERVICES DANS LA COMMUNE RURALE DE BONGATSARA

DESIGNATION DES PERSONELS	NOMBRE TOTAL	MASCULIN		FEMININ	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%
Ministère intérieur	01	00	0	01	100
S/TOTAL	01	01	0	00	100
Ministère de l'éducation nationale CEG Enseignants	30	11	36,67	19	63,33
CEG Administratifs	11	02	18,18	09	81,82
EPP	31	10	31,25	21	68,75
Maitre FRAM	17	06	35,29	11	64,70
S/TOTAL	89	29	32,58	60	67,42
Ministère de la santé CSB II Agents de l'Etat	10	01	10	09	90
S/TOTAL	10	01	10	09	90
Commune Rurale Pers. Administratifs	22	12	54,55	10	45,45
Percepteurs	03	02	66,67	02	33,33
Comités de Fokontany	21	10	47,62	11	52,38
Quartiers Mobiles	23	21	91,30	02	08,70
Animateurs Villageois	18	01	05,56	17	94,44
S/TOTAL	86	44	51,16	41	47,67
Commission électorale communale	5	2	40	3	60
S/TOTAL	5	2	40	3	60
TOTAL GENERAL	192	78	40,6	114	59,4

Depuis 2008, nous travaillons sur une stratégie de développement en terme de genre.

Pour ce faire, nous recrutons et plaçons les femmes dans des différentes structures telles que : femmes chefs de village, femmes agents percepteurs, femmes animateurs villageois, femmes membres du Comité Electoral Communal.

Les femmes représentent 51,19 pourcent (51,19 %) de la population active de la Commune, dont 58,08% occupent des postes à responsabilité dans l'administration locale. Notre choix est justifié par :

- Leur compétence
- Leur volontarisme qui les distingue de leurs pairs.

Nous sommes également convaincus que mettre une femme à un poste de décision améliorera la gouvernance du village. Dès lors, pour consolider les acquis quant à la position des femmes, il est plus que nécessaire de créer au niveau local, une plateforme qui a pour vocation d'établir des programmes de formation, d'encadrement et de mentorat : un lieu d'échange, pouvant non seulement les aider à être « **coachées** » par des professionnels du métier, à élargir leur compétences tout en leur donnant plus de visibilité et par conséquent, plus de légitimité dans la société.

D'où les actions et les interventions de « **Gender Links** » dans la Commune de Bongatsara.

B. GESTION FINANCIERE

I. Analyses comparatives des budgets et des comptes Administratifs 2008 – 2009 – 2010 – 2011 – 2012-2013-2014.

1) Les caractéristiques des budgets

Les Budgets de la Commune comportent 3 règles principales :

- Principe de l'annualité
- Principe de l'universalité : concerne l'inscription au budget de toutes les recettes et toutes les dépenses relatives aux charges et aux ressources de la Commune.
- Principe de l'équilibre budgétaire : constitue une règle d'or que nous avons respectée. Les recettes et les dépenses doivent correspondre et s'équilibrer pour éviter les déficits ou les dépassements de crédits.

TABLEAUX COMPARATIFS ET DIAGRAMMES.

II. Bilan des Comptes Administratifs des cinq dernières années : 2008 – 2009 – 2010 – 2011 – 2012 – 2013-2014.

2.1. Tableaux récapitulatifs des recettes et des dépenses à partir de l'année 2008 – 2009 – 2010 – 2011 – 2012 – 2013-2014.

Années	Recettes	Dépenses
2007	53 213 567,80	52 578 193,32
2008	93 986 118,11	93 347 160,74
2009	91 630 265,90	81 025 361,82
2010	135 028 860,61	132 847 062,61
2011	143 089 338,31	131 211 874,00
2012	179 012 010,73	139 420 924,56
2013	361 776 605,32	343 208 622,32
2014	318 279 121,78	278 114 782,00

2.2. Tableaux comparatifs faisant ressortir les taux de réalisations des recettes par rapport aux prévisions budgétaires des exercices 2008 – 2009 – 2010 – 2011 – 2012 – 2013-2014.

2008			2009		
Prévisions Budgétaires	Réalisation	%	Prévisions Budgétaires	Réalisation	%
107 755 374,08	93 986 118,11	87,22	124 657 557,37	91 630 265,90	73,5

2010			2011		
Prévisions Budgétaires	Réalisation	%	Prévisions Budgétaires	Réalisation	%
175 926 406,08	135 028 860,61	76,75	210 485 978,00	143 089 338,31	68 %

2012			2013		
Prévisions Budgétaires	Réalisation	%	Prévisions Budgétaires	Réalisation	%
227 639 464,31	179 012 010,73	78,63	423 440 824,17	361 776 605,32	85,44

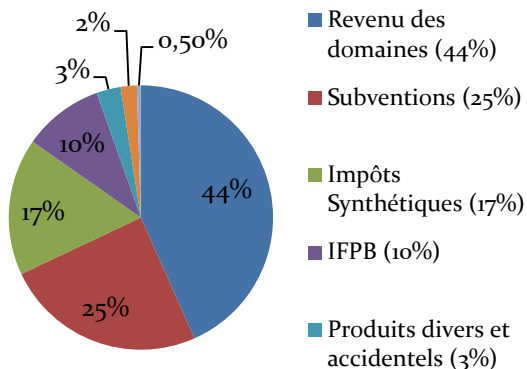
2014		
Prévisions Budgétaires	Réalisation	%
423 353 433,17	318 179 121,78	75,16

D'où un Taux moyen de $\approx 77,81$ %

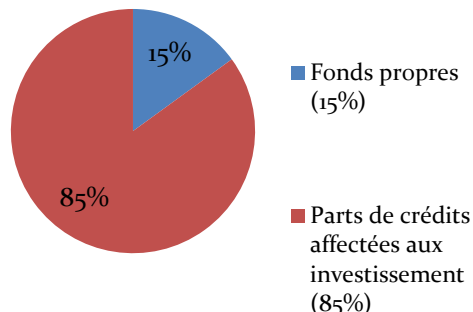
2.3. Diagrammes

ANNEE 2008

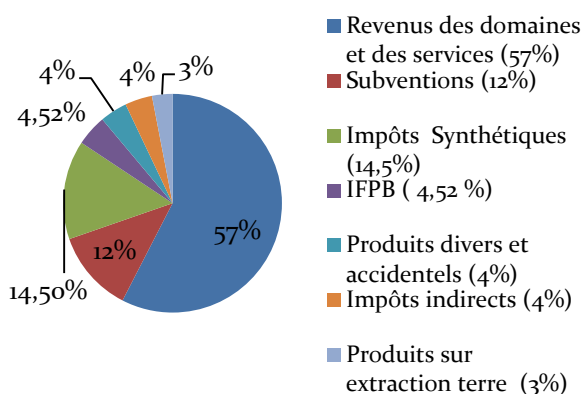
Recettes de Fonctionnement



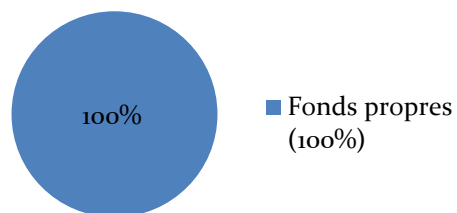
Recettes d'investissement



ANNEE 2009

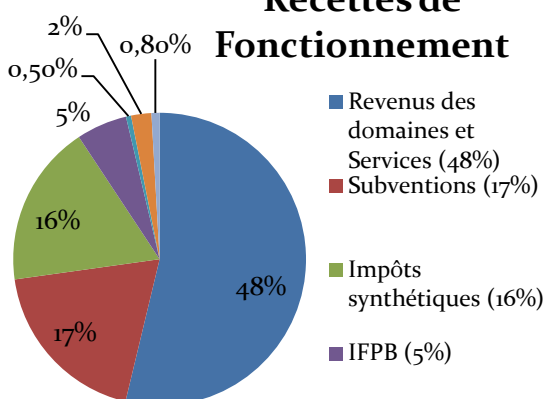


Recettes d'Investissement

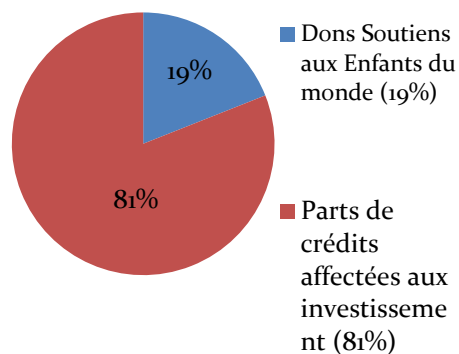


ANNEE 2010

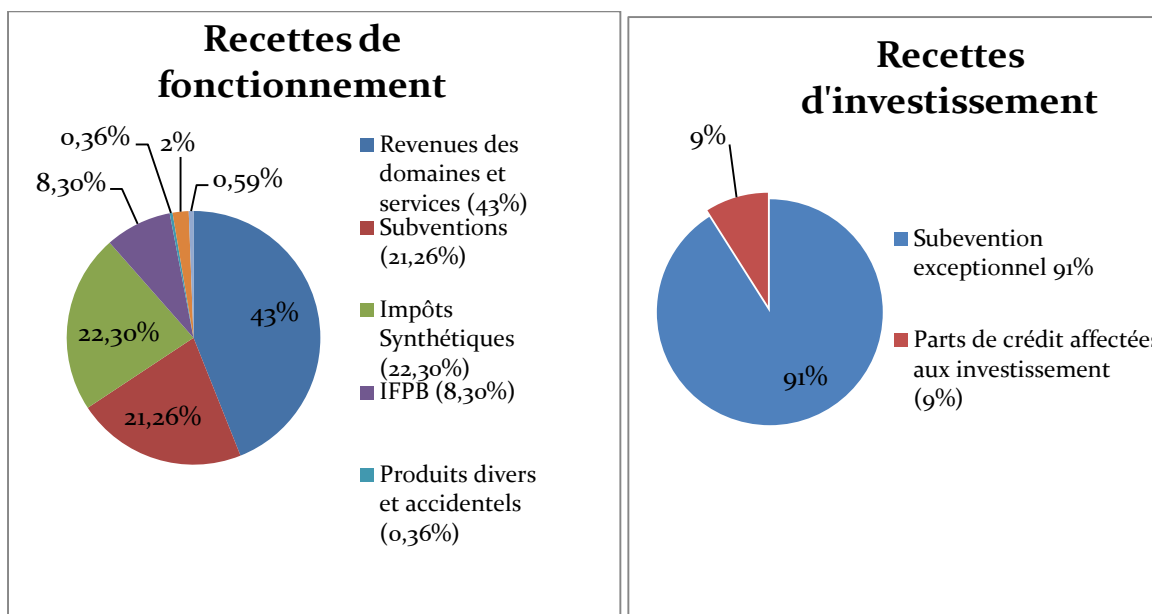
Recettes de Fonctionnement



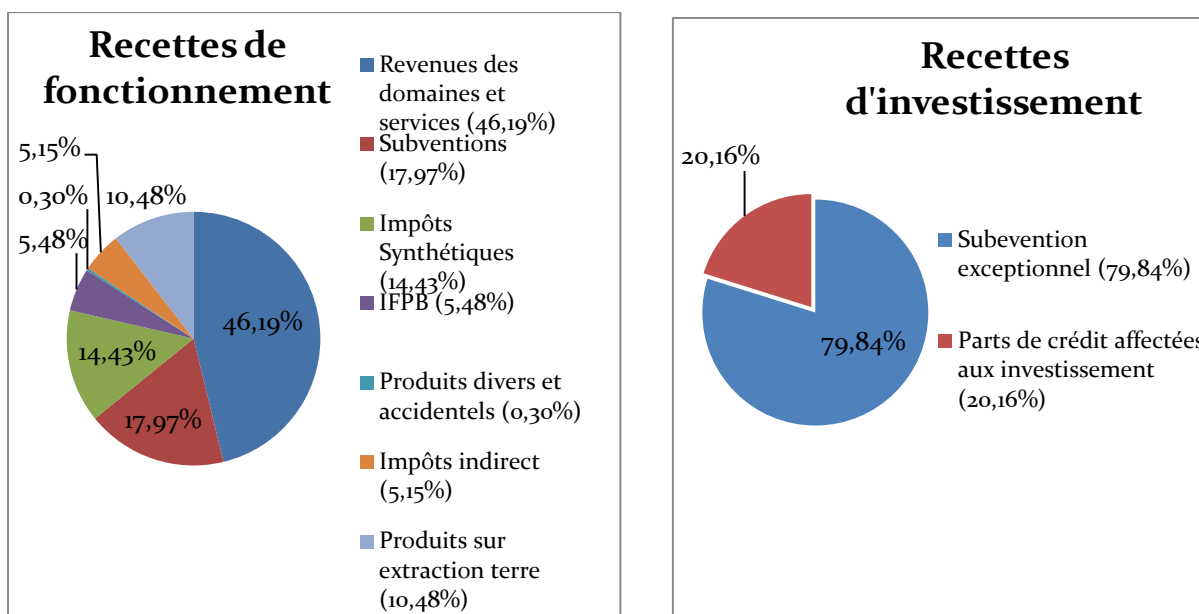
Recettes d'investissement



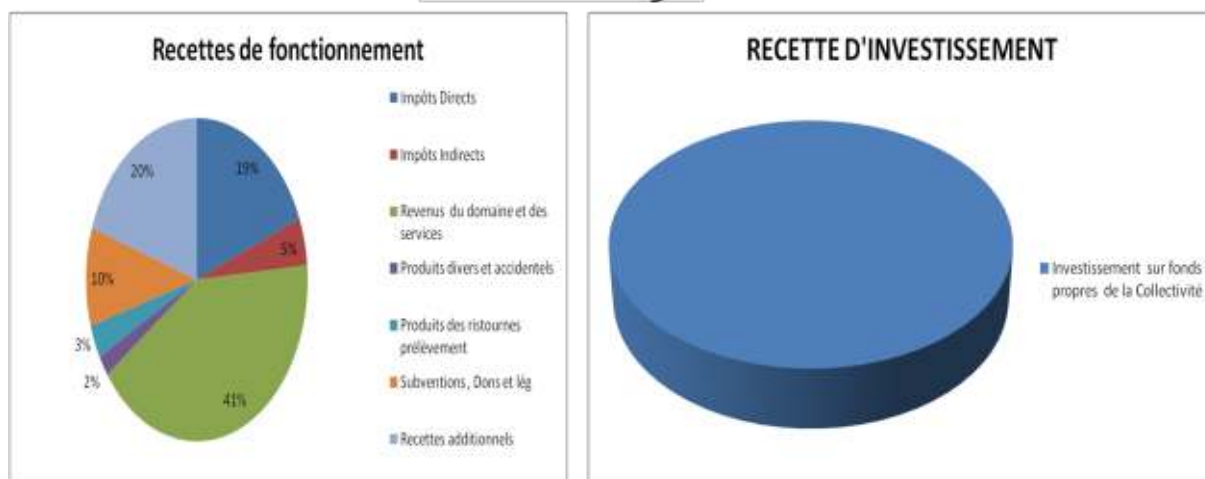
ANNEE 2011



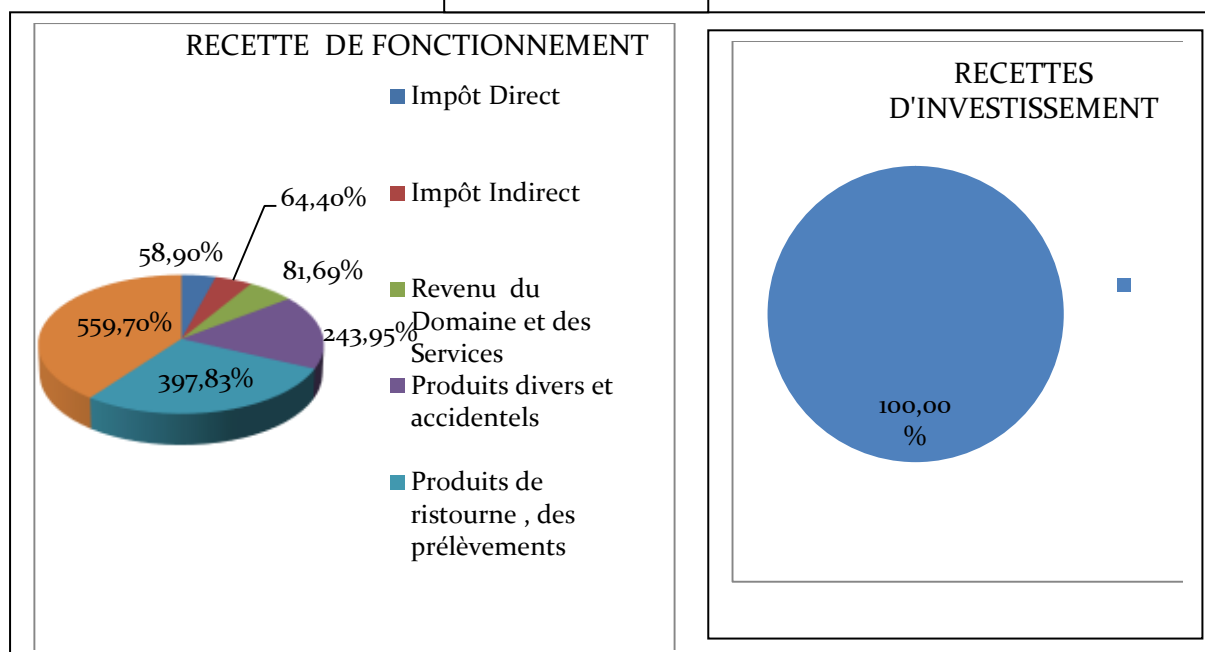
ANNEE 2012



ANNEE 2013



ANNEE 2014



Malgré une conjoncture défavorable engendrée par la crise de 2009, les exercices concernant **les comptes administratifs** de la Commune affichent un résultat **positif** et se poursuivent d'une manière soutenue.

Le taux moyen de réalisation est estimé à **77,81 %** par rapport aux prévisions budgétaires.

Les recettes fiscales nous permettent de réaliser des travaux d'intérêt général comme les routes, bâtiments publics, écoles et contribuent au développement de notre ville.

En 2009 et 2010,

- Nous avons affecté Ar 8.970.800,00 de crédits provenant des impôts directs dans la construction d'une nouvelle école primaire publique sise dans le Fokontany Ambohibao.



Commencement travaux EPP Ambohibao.

A la fin de l'année 2010, pour terminer la construction de cette E.P.P. nous avons dû affecter Ar 25.694.100,00 provenant des recettes d'investissement pour financer une partie des travaux.

Le reste étant financé par l'Association « Soutien-aux Enfant du Monde » et surtout le fait de généreux donateurs résidant dans le même village.



EPP Terminée (Décembre 2010)

En comparaison et contrairement aux impôts collectés sur les propriétés bâties, les recettes provenant **des Impôts synthétiques et des licences** affichent des résultats **plus que positifs** sur la période de 4ans.

Le succès tient d'une collaboration étroite entre les agents de la commune avec les services du Centre Fiscal d'Antananarivo Atsimondrano. Ils ont effectué des actions de recouvrement à la base au niveau des 7 villages.

Grâce aux méthodes **R.R.I (Rapid Result Initiative)** nous avons pu avoir les réalisations suivantes

Années	Volume Budgétaire	Prévisions IS	Réalisation	%/ Volume budgétaire	%/prévision
2008	72 955 374,48	200 000,00	15 704 260,19	21,53	7 852,13
2009	89 657 557,37	10 000 000,00	6 141 515,32	6,85	61,42
2010	139 619 904,08	19 457 000,00	16 303 461,53	11,68	83,79
2011	131 792 798,00	22 006 667,00	22 246 051,00	16,88	101,09
2012	227 639 464,31	26 408 000,00	15 154 155,98	6,65	57,38
2013	443 440 824,17	29 396 094,00	30 620 659,90	6,91	104,17
2014	423353433.17	28 701 000,00	9 405 950,00	6,78	32.78

Outre l'importance de cette fiscalité de proximité, il est impératif de :

- Renforcer les organes de contrôle au niveau même des collectivités locales.
- Renforcer les capacités des agents de contrôle opérant à la base.
- Optimiser la collecte de toutes les recettes en affectant sur le terrain des agents mobiles qui procéderont essentiellement à des vérifications sur place et signaler les irrégularités, les fausses déclarations établies en amont.
- Encourager le contrôle inopiné mené par les services du Centre Fiscal.
- Sensibiliser les citoyens sur leurs devoirs et leur faire connaître leur droit concernant les demandes de dégrèvement ou d'éventuelles réclamations ainsi que l'affectation des sommes collectées dans des projets d'utilité publique.
- Il faut que la commune se penche sur la conception à long terme d'un programme d'activités favorisant la création de revenus pour les villageois, car les préemptions financières restent lourdes pour le budget des ménages.

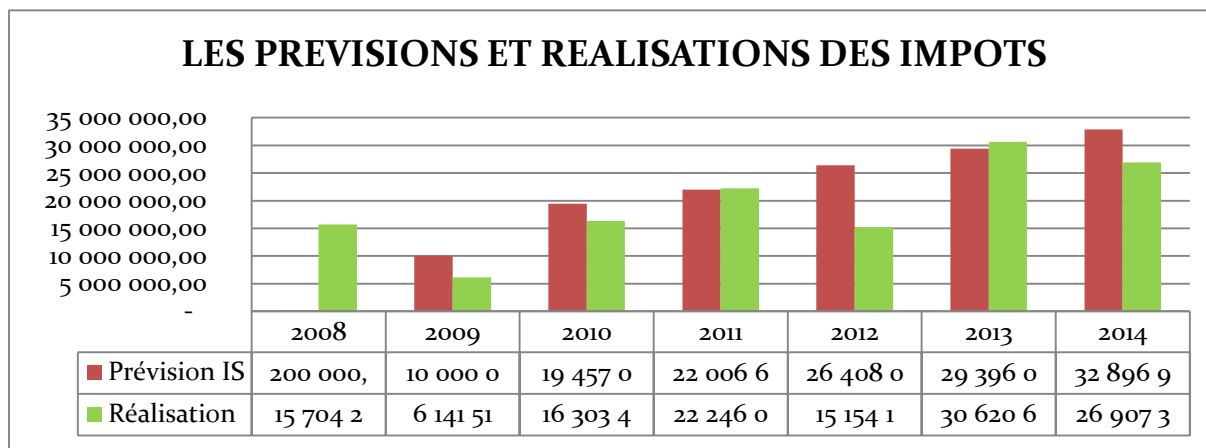
Il faut signaler que le résultat des recettes concernant l'impôt foncier sur les propriétés bâties (IFPB) est médiocre et il est bien en deçà des attentes prévisionnelles affichées dans les budgets (voir tableau ci-dessous).

TABLEAU FAISANT RESSORTIR L'IMPOT FONCIER SUR LES PROPRIETES BATIES (IFPB) DEPUIS ANNEE 2008 JUSQU'À L'ANNEE 2014

Années	Volume Budgétaire	Prévisions IFPB	Réalisation	% / Volume budgétaire	% / prévision
2008	72 955 374,48	21 300 000,00	7 937 043,80	10,88	37,26
2009	89 657 557,37	31 000 000,00	4 153 250,00	4,63	13,40
2010	139 619 904,08	9 438 000,00	4 987 700,00	3,57	52,85
2011	131 792 798,00	11 214 000,00	8 353 050,00	6,34	74,49
2012	227 639 464,31	20 000 000,00	5 760 800,00	2,53	28,80
2013	443 440 824,17	25 201 000,00	6 736 050,00	1,52	26,73
2014	423 353 433.17	28 702 000,00	9 405 950,00	2.22	32.77

Cette situation est très préoccupante dans la mesure où elle démontre le manque de motivation des citoyens à s'acquitter de leurs impôts.

En résumé : Le rapprochement de la prévision et la réalisation en matière de recouvrement fiscal montre la fiabilité de la méthodologie et de la budgétisation de la commune (tableau ci-dessous).

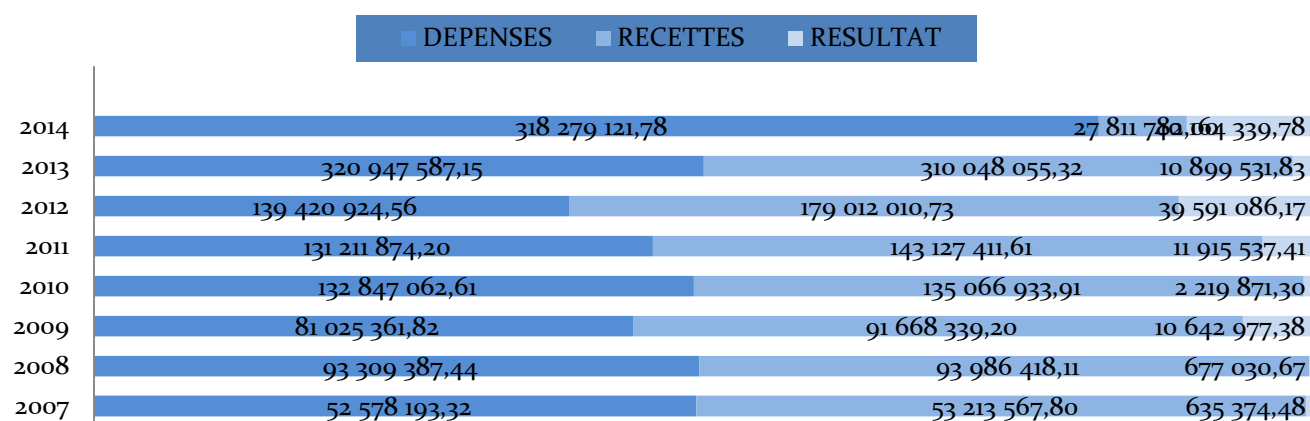


Si l'augmentation des recettes fiscales dépend en majeure partie de toutes ces mesures coercitives, un autre fait mérite d'être mentionné : l'émission des rôles par les services de l'O.P.C.I. ou l'Organisme Public pour la Coopération Intercommunale accuse des retards. Ce qui entraîne automatiquement des retards de recouvrement.

En réalité, l'émission des rôles par le service de l'OPCI n'est pas systématique. Celle-ci dépend du paiement des charges et des frais qui incombent à la Commune membre de cet organisme. Nombreuses sont les communes qui ont des difficultés de trésorerie au moment où ils doivent s'acquitter de telles charges. Ce qui entraîne inmanquablement le retard dans l'émission des rôles.

Lors des trois dernières années la Commune affiche des excédants d'exploitation en million d'ariary. Pour le dernier exercice fiscal de 2011, la valeur assure deux mois et demi du coût de fonctionnement de la commune.

RESULTAT DES EXERCICES



C. AFFAIRES ECONOMIQUES, SOCIALES ET DEVELOPPEMENTS DURABLES.

- Les rapports d'activités
- Les perspectives à court et à long terme.

SECTEUR PRIMAIRE

L'Agriculture et l'élevage : sont d'une grande importance en raison de la part prépondérante qu'ils jouent dans le développement d'une commune rurale telle que la nôtre.

En 2008, l'Etat a mis en œuvre des programmes permettant l'accroissement de la productivité agricole plus particulièrement le riz et les cultures vivrières : le maïs, manioc...

De son côté, la commune a donné des subventions aux paysans pour améliorer les taux de productivité. Pour **quatre tonnes cinq cent (4t 500) d'engrais et de semences**, la Commune a débloqué la somme de deux millions quatre cent mille ariary (2.400.000,00).

Quelques paysans ayant bénéficié de ces programmes d'aides ont été primés pour avoir pu multiplier leur production.

Certificat d'excellence



Outre cet approvisionnement en intrants agricoles, la Commune a doté les 7 fokontany d'équipements comme sarcleuses.



Des efforts ont été aussi menés dans l'encadrement des paysans et pour l'application de nouvelles techniques agricoles (S.R.T.). Dans cette optique, le Centre de Service Agricole (C.S.A.) est installé dans la Commune et entièrement pris en charge par le Budget Communal.

Nous sommes convaincus que l'accroissement de la production agricole équivaut à l'amélioration des revenus des petits paysans et entraîne de facto la réduction de la pauvreté des populations vivant dans le milieu rural.

Toutefois, de nombreux obstacles sont encore à surmonter :

A commencer par :

- L'éloignement géographique entre les zones de production et celles de commercialisation : le cas du village : Amberokely – Antsahabe vers le Marché d'Anosibe ou d'Andoharanofotsy
- Le manque de débouchés.
- Problèmes de transport, de stockage des produits comme les fraises...
- Les risques liés aux changements climatiques : cas du périmètre Irrigué sur la digue de la Rivière Sisaony dans le Fokontany Antsahabe.



Il est important de mentionner l'existence d'un ouvrage : un barrage hydraulique destiné à irriguer les 150 hectares de rizières qui longent la Sisaony.



Bien que l'ouvrage fût réceptionné provisoirement en 2007, actuellement, il n'est toujours pas fonctionnel et se trouve même à l'état d'abandon. Cette situation profite aux pilleurs qui, petit-à-petit dépouillent l'ouvrage de ses pièces vitales.



Les cultivateurs sont, en conséquence, confrontés aux problèmes dûs à l'ensablement de leurs rizières.

Nous aimerions interpeller les différents responsables à savoir : Le Ministère de l'Agriculture – la DRDR Analamanga initiateur du projet MAG - l'entreprise titulaire des travaux sur leurs responsabilités respectives.



ELEVAGE

L'élevage de Zébu constitue une des principales ressources des paysans de la commune.

Nombreux sont ceux qui pratiquent d'autres activités telles que : élevages de porc et de volaille...

Ceci étant, dans l'avenir, les activités des éleveurs locaux et la santé des consommateurs se trouvent en danger :

- L'exploitation des viandes de zébu – de porc – et de volaille se heurte aux problèmes de conditionnement – de traçabilité des produits et de contrôles sanitaires :
- L'inexistence d'infrastructure adéquate pour un abattoir aux normes. L'abattoir le plus proche se trouve à 7 kms de la commune. L'abattage se pratique de manière sauvage et illégale, sans possibilité de contrôle car il se passe souvent la nuit.
- L'inspection des viandes à l'étalage des boucheries n'est pas systématique car un seul vétérinaire assure les contrôles sanitaires dans les 8 Communes d'Antananarivo Atsimondrano.
- Pour toutes ces raisons, la consommation de viandes vendues sur le marché local se fait aux risques et périls des habitants de la commune.

AMENAGEMENTS – INFRASTRUCTURES EQUIPEMENTS

Dès le départ, nous nous sommes attelés à mettre nos compétences au service du développement de la commune.

Dans cette perspective, nous nous sommes engagés dans la réalisation de nombreux projets d'infrastructures en faveur de l'éducation – la santé – l'approvisionnement en eau potable de plusieurs fokontany de la commune, l'électrification par le réseau de la JIRAMA et l'utilisation des énergies renouvelables : l'électrification par l'installation de panneaux solaires dans les Ecoles-publiques ; sans oublier la réhabilitation de voies de desserte comme les routes communales et ponts...

A travers des partenariats Publics-Privés ou nationaux-étrangers, nous avons pu réaliser les constructions ou les réhabilitations de nombreux édifices publics :

1. Nouvelles constructions :

1.1 Bureau de la Commune





L'Ancien Bureau de la Mairie (Avant 2008)



Le nouveau Bureau de la Mairie (Après l'Année 2008)

1. 2 Trois bureaux de fokontany



Ambohimiadana



Ambolamena



Anjomakely

*1.3 Une Nouvelle Ecole Primaire Publique sise dans le fokontany
Ambolamena (Année 2013)*



1.4 Une Ecole Primaire Publique sise dans le village le plus peuplé de la Commune



1.5 La Maternité



1.6 Un terrain de Basket





Visite officielle de la Délégation du Fonds Monétaire Internationale (FMI - Année 2014)





Délégation FMI visitant le Centre de Santé de Base(Année 2014)



Délégation FMI visitant la dentisterie (Année 2014)



Délégation FMI visitant le nouveau bâtiment du Trésor (Année 2014)



Délégation FMI visitant la nouvelle Ecole Primaire Publique EPP Ambolamena (Année 2014)



*Délégation FMI visitant la nouvelle Ecole Primaire Publique EPP Ambolamena
(Année 2014)*





Inauguration nouveau Bâtiment du Trésor le 22 Décembre 2014 (Photo 1)



22 Décembre 2014 (Photo 2)



Mme le Secrétaire Général du Ministère des finances, Mme le Maire, Mme la Représentante du CENIT, Mr le Ministre des Finances, Mr le Député de Madagascar, Mr le Directeur Général du Trésor Public - 22 Décembre 2014 (Photo 4)



Inauguration nouveau Bâtiment du Trésor 22 Décembre 2014 (Photo 3)

2. Réhabilitations

2.1 *Réhabilitation salles de classes C.E.G.*



2) *Réhabilitation réseau électrique C.S.B. II Anjomakely.*



3) *Construction de réservoirs d'eau*

Depuis toujours, l'approvisionnement en eau potable a été au centre de nos préoccupations. Déjà, dans les temps immémoriaux, les malgaches pensaient que ceux qui avaient le pouvoir de contrôler l'eau, pouvaient contrôler tout un village. D'où l'adage « atao fahirano », ce qui signifie « blocus en eau »

Outre l'importance de l'eau pour la santé, la maîtrise de l'eau constitue un enjeu stratégique pour la vie de la communauté.

A tout moment, que ce soit en période électorale ou difficile, l'eau peut être utilisée comme une arme politique pour triompher de ses adversaires.

A plusieurs reprises, les responsables de la commune ont subi le mécontentement de la population pour des problèmes d'eau.

Compte tenu de la croissance démographique, du changement climatique et du manque d'infrastructures, il faut que la commune puisse **concevoir des structures pérennes telles que les travaux : de canalisations, de raccords, de tranchées, de terrassements et l'installation de grillages avertisseurs. Pour une meilleure gestion de l'eau, nous avons créé une cellule qui se chargera du contrat d'affermage avec les usagers, du contrôle des installations et qui s'assurera du bon fonctionnement de l'ensemble du réseau de distribution.** Pour cela, il nous faut trouver des moyens pour assurer une vision prospective des solutions à long terme.

En réalité :

- L'augmentation du nombre de la population de Bongatsara en 6 ans, C.f. tableau 2009 – 2010 – 2011 – 2012 – 2013 - 2014.

	2002	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
		NB	% d'augmentation	NB	% d'augmentation	NB	% d'augmentation	NB	% d'augmentation	NB	% d'augmentation	NB	% d'augmentation	NB	% d'augmentation
Masculin		8290		8894	7,28	9363	5,27	9585	2,37	10213	6,55	14080	6,55	11.760	
Féminin		9522		9779	2,69	10063	2,90	10403	3,38	11575	11,27	11738	11,27	13.107	
Total	12140	17812		18673	4,83	19426	4,03	19988	2,89	21 788	9,01	23442	7,59	24.867	5,52

Soit une moyenne de 5,64% ;

- Le déséquilibre de notre écosystème causé par la pollution, la déforestation et surtout par les feux de brousse sont autant de facteurs qui ont entraîné la raréfaction sinon l'assèchement total ou partiel des nappes d'eau souterraines et des rivières.

Toutes ces raisons nous ont amenés à chercher à résoudre les problèmes liés à l'eau.

Des ouvrages acheminant l'eau vers les principaux villages de la Commune sont construits pour alimenter en eau potable la moitié de la population de Bongatsara.

Réservoir 70m³ Alarobia-Amboanjobe



Réservoir 50m³ Andasy-Ambolamena



Le Vice Premier-Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire à octroyé une subvention exceptionnelle pour les constructions d'un réservoir de 50m³ – d'un bassin de captage par **système gravitaire** et d'une borne fontaine. (Année 2011)



4. En ce qui concerne le réservoir de 70m³ financé par le ministère de l'eau et la JIRAMA, depuis 2006 cette ouvrage n'est pas encore fonctionnel

Il faut se rendre à l'évidence que sans l'installation du suppresseur promis par la JIRAMA, celui-ci serait hors d'usage.



5. D'autres projets d'adduction d'eau peuvent être réalisés par des actions ponctuelles et efficaces telle que l'exploitation et la construction de plusieurs puits dans les endroits reculés ou inaccessibles par le réseau JIRAMA. Référence : Actions du Rotary Club Mahamasina



Pompe manuelle INDIA III Fokontany Ambohimiadana (Année 2010)

Pompe Manuelle INDIA III Don du Rotary Club Mahamasina (Antanetibe – Ambohimiadana)



Tout en prévoyant une forte augmentation des besoins en eau potable dans les années à venir, et afin de pouvoir desservir **la moitié de la population** de Bongatsara, nous continuons de renforcer les projets qui entrent dans le cadre de l'adduction, de l'assainissement de l'eau : **nous projetons donc d'augmenter le nombre de bornes fontaines construites dans la commune.**

En résumé, les gens sont habitués à l'eau de sources. **Mais à partir de la construction de l'ouvrage, bien que naturelle, elle n'est plus gratuite et par ailleurs, elle peut se tarir. Toute une action d'éducation des usagers est nécessaire pour que les citoyens s'approprient les initiatives de la commune concernant l'eau.**

Ceci ne peut se faire que par une collaboration avec tous les acteurs avant même la construction des ouvrages.



ELECTRIFICATION

La capacité de la JIRAMA à fournir de l'électricité même dans les principaux villages de la commune reste insuffisante. Les difficultés résident dans :

- La vétusté de ses centrales hydroélectriques sis à Mandroseza – Mandraka...

- L'augmentation des prix du gasoil.

Restent aussi les difficultés pour combler les déficits financiers occasionnés par des années d'investissement à perte.

Paradoxalement, la demande de connexion au réseau de la JIRAMA ne cesse de s'accroître. Très vite, l'offre n'arrive plus à suivre la demande.

Néanmoins, en 2011, **des travaux d'électrification visant** à connecter certaines zones reculées ont été réalisés **après une longue et interminable attente de presque de 10 ans.**



Electrification Antsahabe.

A terme, est prévue l'électrification de plusieurs villages, que ce soit par le réseau de la JIRAMA soit par le recours aux énergies renouvelables.

C'est le cas de 3 écoles primaires publiques qui ont été équipées de panneaux solaires. Ces écoles sont situées dans des endroits où le réseau JIRAMA est jusqu'à ce jour inexistant.

Panneau solaire E.P.P. Amboanjobe.



A l'exception des villages qui bordent la Route Nationale 7 (RN7), nous admettons qu'environ 70% ou sinon plus des villages sont plongés dans l'obscurité la plus totale, dès que la nuit tombe : ils ne disposent pas d'éclairage public et les foyers s'éclairent à l'aide de bougies ou de bois de chauffe ou de batteries. Les plus aisés utilisent des groupes électrogènes.

Or, il faut se rendre à l'évidence que leur électrification ne se fera pas du jour au lendemain.

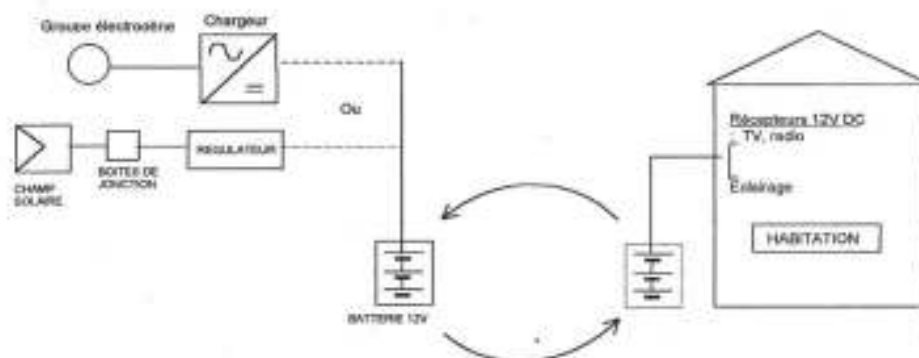
En 2008, un projet d'électrification de plus de 500 foyers du village Famonjena a vu le jour. Celui-ci consiste à installer une centrale de recharge de batteries alimentée par l'énergie solaire.

Si les études de faisabilité étaient terminées en 2008, la réalisation a été suspendue suite aux événements de 2009. Présentation succincte du PROJET.

ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE FAMONJENA ET SES ENVIRONS PAR UNE CENTRALE DE RECHARGE DE BATTERIES A L'ENERGIE SOLAIRE.

Dessin du projet

Schéma de principe d'un poste de recharge de batterie



Village Famonjena : Fokontany Ambohibao



Aujourd'hui, nous avons gardé espoir en la reprise du projet.

Et il va sans dire que les habitants de cette localité s'accrochent avec l'énergie du désespoir pour la mise en œuvre de ce programme d'électrification.

Intervention des responsables de l'ADER (Agence de Développement pour l'Electrification Rurale) qui s'occupe de la recherche de financement et la réalisation même du projet.

LES RESEAUX ROUTIERS ET LE PROCESSUS D'URBANISATION.



La commune est traversée par la Route Nationale 7 (Tanà-Antsirabe) sur une longueur de 7 kms. Considérée comme une artère principale, la commune lui doit sa force et son développement économique.

Au fil du temps, les villes à forte concentration de population se sont construites le long de cette artère, ce qui lui a donné un rôle géographique et économique prépondérant. Cependant, **il faut que la commune puisse valoriser ces caractéristiques économiques pour créer des revenus pour ses habitants : - Projets de stockages - de conditionnement et de livraison de produits frais se trouvant sur la ligne Tanà-Antsirabe et le Nord-Betsileo.**

Les autres villages sont desservis par des petites routes secondaires – des pistes en latérite, toutes en mauvais état et difficilement praticables surtout en période de pluie. L'état de fonctionnalité ou non des réseaux routiers a grandement changé les rapports sociaux dans cette zone et à fortiori, entraîné la marginalisation des habitants qui résident dans ces régions inaccessibles.

D'un côté, nous assistons à une urbanisation rapide qui entraîne la surcharge de l'axe de la route national 7, ceux qui sont agglutinés le long de cet axe ou dans ses périphériques sont composés notamment de personnes exerçant dans l'hôtellerie – l'entreprenariat, l'industrie et le commerce.

N'oublions pas les fonctionnaires, ceux qui sont employés dans les zones franches des communes avoisinantes ou les riches habitants dans les jolies résidences ou dans des maisons secondaires.

De l'autre coté, ceux qui habitent à l'écart de cet axe et qui vivent difficilement des produits de la terre ou des carrières.

Afin de mieux écouler les produits agricoles ou les produits de carrière, la commune, en partenariat avec :

- Le FER (Fonds d'Entretien Routier) s'est engagé dans la réfection de tronçon de routes qui relie la commune de Bongatsara à la commune de Soalandy.

Route Bongatsara – Soalandy (1)



Travaux de profilage – utilisation de matériaux sélectionnés, **carboncor**, construction de réseaux de canalisation.

Route Bongatsara – Soalandy (2)



Le FID – Fonds d'Intervention pour le Développement a également entrepris l'entretien de cette même piste communale avec le système Himo (Haute Intensité de Main d'œuvre).

Route Bongatsara – Soalandy (3)



En toute considération, il faut dire que la commune compte mettre les bouchées doubles : tout en améliorant les revenus des paysans ou des petits exploitants de carrière, la commune peut en échange justifier la perception des taxes sur la circulation des produits finis : moellons gravillons...

D'autres axes majeurs seront à réhabiliter. Et afin de faciliter la circulation des biens et des personnes, la construction et la réhabilitation d'ouvrage d'art seront intégrés dans les programmes de travail annuel de la commune :

- Réhabilitation des pistes communales reliant la RN7 au quartier d'Ambohimamory (environ 1km)

La RN7 – au village d'Antsahabe (6 km 500)

La RN7 – au village d'Ambolamena. (5 km)

En décembre 2011, pour répondre aux besoins croissants des habitants du village d'Antanetibe – Ambohimiadana, le FER a pu réaliser de nouvelles constructions de ponts et de routes communales d'une longueur de 4,875 Kilomètres.



Constructions de ponts village d'Antanetibe-Ambohimiadana.



LA LIAISON FERROVIAIRE

La traversée du réseau ferroviaire dans la commune n'a pas beaucoup agit sur son expansion économique. Elle a juste permis d'assurer la liaison entre les grandes villes de Tananarive et les autres régions de Madagascar comme Antsirabe ou Manakara....

Il fut un temps où cette ligne de chemin de fer servait de transport suburbain pour les habitants de la commune et pour ceux résidant dans des villages sis le long de cette voie ferrée.

Compte tenu de l'augmentation incessante des prix des carburants et des frais de transport, il serait peut être utile d'envisager parallèlement la solution du transport ferroviaire.



BARAGE AMBOHIMIADANA



BIBLIOTHEQUE

SECURISATION FONCIERE

L'accès à la terre, la reconnaissance des droits fonciers de chaque individu peuvent jeter des bases solides pour son épanouissement et l'amélioration de ses conditions de vie. Si à l'époque de nos grands-parents, nul ne se souciait vraiment de la nécessité d'immatriculer les carrés de terrain possédés par héritage. Aujourd'hui, l'enregistrement devient une option de plus en plus inéluctable, voire incontournable.

En réalité, les démarches concernant les demandes d'immatriculation sont minées par de nombreux obstacles. Le plus important est la lenteur et la complexité des procédures administratives.

Autre facteur susceptible d'handicaper ces démarches est le taux élevé d'analphabétisme dans le milieu rural. Elle est d'une telle ampleur qu'elle constitue un frein pour la normalisation de ces procédures d'immatriculation. Les paysans ont du mal à comprendre les textes de loi relatifs aux problèmes domaniaux et fonciers.

Un facteur non négligeable est la pauvreté : beaucoup de paysans vivent en dessous du seuil de pauvreté. Faute de revenus stables, ils optent de mettre le peu qu'ils gagnent dans les dépenses liées à leurs besoins quotidiens plutôt que de l'affecter dans le long processus d'immatriculation foncière.

Ainsi, il faut reconnaître que l'appropriation de terrains domaniaux sont sources de litiges fonciers engendrant, non-seulement des profondes fractures au sein des membres d'une même famille ou d'une même communauté mais créant de sentiments de malaise latente au sein de groupe d'individus cohabitant ensemble.

Si l'Etat doit être le garant des droits de chaque individu pour l'application de la loi, les commissions itinérantes des services des domaines sont critiquées, à cause du dysfonctionnement du système au sein de leurs services. Par ailleurs, les agents effectuant les reconnaissances sur le terrain sont souvent taxés de favoritisme et la plupart d'entre eux sont passés maîtres dans les pratiques les plus douteuses comme la corruption ou abus de confiance ou autres...

Leur intégrité est mise à mal par ces pratiques.

Faute de ne pas avoir pu immatriculer ni enregistrer à temps leurs parcelles de terrain, les paysans se trouvent très vite dépouillés de leurs biens sans qu'ils aient eu recours à d'autres alternatives pour les récupérer.

En conséquence, les contentieux en matière domaniale, s'avèrent un des fléaux qui minent notre appareil judiciaire.

INTERVENTION DU MINISTRE DE LA POPULATION ET DES MEMBRES DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA TRANSITION DANS LE REGLEMENT DES LITIGES FONCIERS

Koa satria mifanipaka amin'ny voatondron'ny lalam-panorenana Malagasy ao amin'ny andininy faha 13 alinéa-1, ny fanaovana herisetra amin'ny fonenan'ny olona,

Koa satria voatondron'izany lalam-panorenana izany ihany ao amin'ny andininy faha 17 fa ny Fanjakana no miaro sy miantoka ny fampiasana ny zo,

Koa satria ny andininy faha 34 alinéa-2 ao amin'ny lalam-panorenana dia mametra fa **“TSY MISY FANANAN'OLONA AZO ONGOTANA AMINY RAHA TSY NOHO NY TOMBOTSOAM-BAHOAKA, KANEFA IZANY DIA TSY MAINTSY ANDOAVANA ONITRA ARA-DRARINY MIALOHA AMINY”**

Koa satria voatondron'ny lalàna laharana faha-61-035 ao amin'ny andininy voalohany al-1 fa :

« La maison de toute personne habitant le territoire est un asile inviolable »

Koa satria ny lalàna laharana 2007-023 tamin'ny 20 Aogositra 2007 ao amin'ny andininy faha-6 dia mamaritra fa :

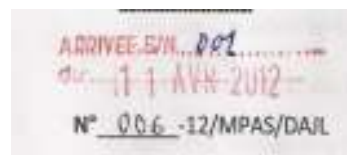
« Tout enfant a droit à la vie, à la survie et au développement harmonieux de sa personnalité »

Koa satria nahanton'ny Fitondrana Tetezamita ankehitriny ny fanapotehana trano fonenana, fandroahana olona hiala amin'ny tany fivelomany, araka ny kabary ampahibemaso nataon'Andriamatoa Filoha avon'ny Tetezamita nandritra ny fanatanterahina ny zomà fanapiana teny Androntra tamin'ny faha 27 Septambra 2011,

Koa satria nohamafisin' d'Ramatoa Ministry ny Fitsarana izany nandritra ny kabary nataony tany Ambositra tamin'ny fankalazana ny andro iraisam-Pirenena ho an'ny ady amin'ny herisetra atao amin'ny vehivavy ny faha 26 Novambra 2011,

Koa satria nohamafisin' d'Ramatoa Ministry ny Mponina sy ny Raharaha Sosialy izany tamin'ny fanaovany ilay taratasy « **FANAMBARANA HO AN'NY DAHOLOBE** »

Koa satria taorian'ny fitsirihina Ifotony nataonay teny an-toerana dia nangataka contre-expertise izahay, noho ny fahitanay fa ilaina izany ;



A notre niveau, le règlement de ce genre de contentieux constitue une des principales tâches du conseil communal.

Sans doute, ne serait-ce pas une urgence de mettre en place, au niveau des collectivités locales des structures de proximité qui vont aider les paysans à immatriculer leur terre ou leurs propriétés, en tout tranquillité tout en facilitant les procédures y afférentes.

Mise en place d'un Bureau Permanent d'immatriculation Foncière – BIF intervention du Ministère de l'Aménagement du Territoire.

En attendant, la commune de Bongatsara, en partenariat avec la Fondation Abbé-Pierre – l'Association Famojena – le Ministère de la population et les Services des Domaines d'Antananarivo atsimondrano a réalisé pendant 3 années consécutives la distribution de Titres fonciers à 69 personnes issues des milieux défavorisés.

Et notre objectif est de distribuer les 262 titres restants...

Distribution de douze (12) titres fonciers, Année 2008



Distribution de trente trois (33) titres fonciers, Année 2010 avec le Ministère de la Population (Photo 1 et 2)



Distribution de vingt quatre (24) titres fonciers, Année 2011 avec le Représentant FNUAP Monsieur Cheikh Cissé – Madame la Présidente de la Médiature de la République Madame Monique ANDREAS – La Représentante du Ministère de la Population – La Représentante de FAWÉ Mme Mireille RABENORO – Les Représentants de l'Association Famonjena



Les problèmes de contentieux domaniaux peuvent resurgir à tout moment et ils peuvent mettre en confrontation deux ou plusieurs circonscriptions administratives partageant les mêmes frontières.

Depuis quelques années, la commune de Bongatsara encourt des graves problèmes se rapportant à sa délimitation territoriale avec les communes d'Ambohijanaka et celle de Tsiarahy. Ce problème de délimitation lui cause des préjudices considérables sur les recouvrements des taxes locales : taxes sur les produits de carrière – taxes sur les activités commerciales des grandes entreprises comme COLAS..., les droits de lotissement – les droits provenant des constructions en dur...

La perception de ces taxes par la commune d'Ambohijanaka empêche la commune de Bongatsara de récolter les dûs qui lui reviennent de droit et sanctionne son processus de développement.

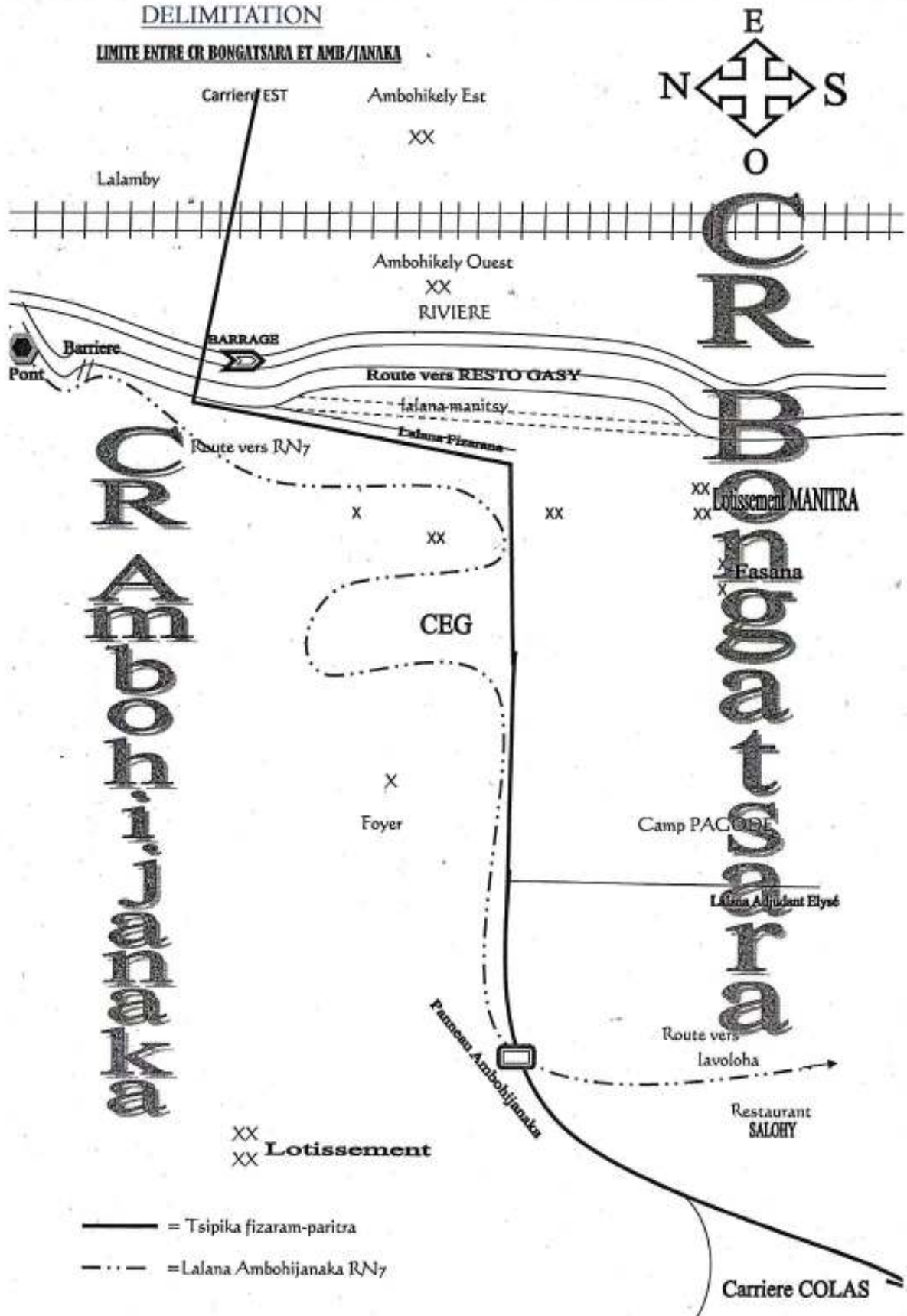
Malgré les textes de loi 9400 du 25 avril 1996 qui fixent la dénomination – la délimitation des collectivités Territoriales Décentralisées dont nous faisons parties ; bien que nous possédions chacune notre propre cartographie et quoique les deux parties aient établi une convention écrite, concernant la récurrence de ces litiges fonciers nous assistons, impuissants à des incursions répétées, exaspérantes et intempestives des agents techniques de la commune d'Ambohijanaka dans notre circonscription. La situation est d'une telle gravité qu'elle dépasse l'entendement !

De par l'existence d'un campement militaire dénommé PAGODE, et se basant sur une simple recommandation écrite émanant du Ministère des Forces Armées, la commune d'Ambohijanaka s'est aussitôt appropriée non seulement l'appartenance du camp dans sa circonscription mais également les droits et taxes relatifs aux constructions sises dans les zones périphériques.



DELIMITATION

LIMITE ENTRE CR BONGATSARA ET AMB/IANAKA



Lettre provenant du ministère des Forces Armées

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana

GOUVERNEMENT

MINISTRE DES FORCES ARMEES

Antananarivo, faha 22 SEPT 2009

CABINET

Ny Kolonely RAKOTONANDRASANA Noël Girardin
Ministry ny Foloalindahy

N° 303 /MFA/CAB

ANTANANARIVO

Ho an'

Andriamatoa RATSIMBAZAFY Alain
Ben'ny Tanana Kaominina Ambanivohitra

Ambohijanaka

- Tsiahy:** 1- Taratasaio tamin'ny 07 Septembre 2009.
 2- Taratasy laha.38/09/CRB/DIST/ANT-ATS tamin'ny 08 Septembre 2009.

Andriamatoa Ben'ny Tanana,

Araka ny taratasy fangatahana hevitra nalefanao voalaza araka ny Tsiahy voalohany eo ambony io, dia voninahitra ho ahy no maneho anao ny hevitra.

Ny soso-kevitra famaritana naroson'ny Kaominina BONGATSARA voalaza ao amin'io Tsiahy faharoa io dia manasarotra ny raharaham-panjakana ataon'ny mponina sy ireo miamila monina eo. Akaikin'ny mponina kokoa mentsy ny fiadidin'ny Kaominina Ambohijanaka noho ny any Bongatsara.

Koa rariny sy mahomby kokoa raha avela hijanona ho eo ambany fiadidian'ny Kaominina Ambohijanaka Fokontany Ambodiakondro io faritra eo amin'io Fokontany io.

COMMANDE D'AMBOHIANAKA
COURRIER
 ARRIVEE N° 244
 DATE 02/09/09
 VISA

Dika mitovy:

- CEMGAM
- COFOD
- CORM1



Convention

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

REGION ANALAMANGA

DISTRICT ANTANANARIVO ATSIMONDRANO

COMMUNE RURALE BONGATSARA

FICHE D'AUDIENCE n° 03 /2009
DATE : 12 Août 2009.

<u>Interlocuteur</u>	: COMMUNE ANBOHITANAKA.
<u>Objet de l'entrevue</u>	: Délimitation Commune BONGATSARA COMMUNE ANBOHITANAKA
<u>Organisme</u>	: COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES
<u>Base des discussions</u>	: Idéifier les problèmes concernant la délimitation des deux Communes.
<u>Propositions issues</u>	: - Etablir une convention entre les deux entités. - Decente sur les terrains. - Sensibilisation de la population limitrophe par une Réunion
<u>Résultats obtenus</u>	: des fotonolona.
1	=> Descente sur Terrain le 19 Août 2009 en vue d'établir la délimitation exacte entre les 2 C.
3	=> signature Convention permis de construire
2	=> suspension provisoire de la Convention. jusqu'à la signature de la Convention.
<u>Les interlocuteurs</u>	: - RAKOTOVAO lanto (responsable Infrastructure et Logistique.) - RAKOTOVAO Henri (contrôleur) - Rakotoavaoa Pierre 25adpant. - RAKOTOMANANA Sigislaia 1304djint. - Rakotimbazafy Alain Jean (Prés) (Prés) - RAMBRIAMBAZAFY RICHONA (adjoint au Maire) (Prés) - RAMBRIAMBAZAFY Alain Jean (Prés) - ANDRIANANTSIARINA W (amiteur)
	LE MAIRE COMMUNE RURALE DE BONGATSARA Visa du Maire MABARISOA LANCELOT HANTON Visa du Secrétaire Général ALAIN JEAN
	Visa des adjoints et Responsables :
	Autres :

En somme, nous sollicitons l'intervention des responsables à savoir le District d'Antananarivo Atsimondrano – La région Analamanga. Le Ministère de l'Intérieur. Le Ministère de la Décentralisation et le Ministère Chargé de l'Aménagement du Territoire pour rétablir nos droits sans pour autant nuire aux intérêts de l'une ou de l'autre des parties.

ENVIRONNEMENT

Depuis toujours, nous avons bataillé dur pour intégrer dans nos programmes de développement la protection de l'environnement et la gestion de nos ressources naturelles telles que les eaux de sources naturelles – les rivières ...

Malheureusement, sans que nous y prêtions garde, des actes qui transgressent les lois et les codes d'éthique, sont perpétrés tous les jours, polluant notre environnement et entraînant la dégradation de notre écosystème.

Les actes les plus pratiqués sont les feux de brousse lesquels ravagent les steppes et le peu de forêts qui couvrent une partie de notre territoire.



Feux de brousses et Dégradation de la forêt.

Si en 2002, le PCD de la Commune (Plan Communal de Développement) faisait état de la disparition progressive des feux de brousse car celui-ci révélait que » les feux de brousse se font de plus en plus rare voire inexistant » ;

Actuellement, il ne se passe pas une année sans que nous n'assistions à un spectacle désolant de paysages dégarnis, noircis par les feux.

Les images prises montrent l'ampleur des dégâts.*



Les paysages noircis par les feux

Dès lors, l'eau de ruissellement accélère l'érosion des sols, les ravinements des montagnes de Lohalambo, d'Ifandro et l'ensablement des rizières...

A cela s'ajoute le poids des activités humaines telles que l'utilisation des bois comme combustible : l'usage de bouteille de gaz est tout simplement inconcevable et hors

de portée pour la plupart des familles « malgaches » qui sont contraints d'utiliser les charbons de bois.

Dans un tel contexte, comment allons-nous mener cette bataille en faveur de l'environnement tout en tenant compte des multiples contraintes qu'imposent nos modes de vie ?

Le chanteur célèbre ROSSY a si bien illustré le problème dans une de ses chansons « Comment allons nous protéger nos forêts, les animaux qui y vivent comme l' « Ankoay » - le « gidro » si à côté le peuple crève de faim ? »

Dans tous les cas, nous avons mis en œuvre des plans d'actions destinés à étendre les surfaces boisées de la commune et ceci en accordant plus de place au reboisement de ces espaces. A cette fin, quelques 50 hectares de notre domaine soit 1,56% de la superficie totale de la commune sont mis à disposition d'associations, d'entreprises, des écoles pour être reboisés. A l'instar de la Société Logistique Pétrolière qui a fait montre de bonne volonté et s'est engagée à mener des actions en faveur de l'environnement : la plus importante est la dotation en panneau solaire d'une école primaire publique dans le village d'Antsahabe.



Reboisement communal (Commune Bongatsara)



Reboisement des femmes en politique de l'Océan Indien Madagascar et de l'Association des femmes de Bongatsara)

L'association Soutien-aux-Enfants du Monde a également participé à une politique de protection à long terme après 3 années d'activités dans la commune, elle a réussi à elle seule à reboiser 9% du site LOHALAMBO.

Elle est la première à introduire dans la commune et dans quelques établissement publics l'utilisation de nouvelles technologies comme les panneaux solaires ; ils produisent directement de l'électricité pour trois écoles publiques situées dans des villages où le réseau de la JIRAMA est inexistant, s'ils fonctionnent parfaitement, ils ont aussi permis de réduire les charges financières qui grève notre trésorerie.

Enfin, pour résoudre les problèmes liés à l'environnement, nous comptons :

- **Aménager des espaces verts destinés à protéger les 3 sources naturelles qui alimentent en eau potable la moitié de la population de la commune.**



Source naturelle Andasy

- Intégrer la population autochtone dans la gestion des sources naturelles.
- Procéder à une éducation de masse en matière de préservation de l'écosystème.
- Faire respecter les ouvrages d'utilité publique.
- Instaurer une taxe sur l'environnement pour les entreprises qui s'installent dans la commune.



Tuyaux cassés

LES ACTIVITES SPORTIVES

Bien souvent, la commune de Bongatsara connaît des difficultés de trésorerie. Nous pouvons ainsi comprendre que le sport ne soit pas notre principale préoccupation.

Le budget qui lui est alloué reste insuffisant.

ANNEES				
2008	2009	2010	2011	2012
206 000,00	1 743 000,00	1 125 000,00	1 274 500,00	2 500 000,00

Quoi qu'il en soit, nous faisons notre possible pour parrainer et sponsoriser les tournois de foots qui se déroulent dans notre circonscription.

Nous avons réussi à donner aux méritants des lots de récompenses et aux clubs vainqueurs des équipements vestimentaires.



Le Groupe des jeunes sportifs F.C.L. et les supporters



La coupe attribuée au vainqueur du tournoi de foot.

Nous disposons de plusieurs terrains d'entraînement et d'un grand stade qui nécessitent, toutefois, d'importantes rénovations.

Que ce soit la Région ou le District ou les communes, chacun possède à son niveau, des structures qui privilégient le sport de masse et organise régulièrement des tournois.

Malheureusement, les niveaux des joueurs restent relativement bas par rapport aux niveaux africains. Notre équipe nationale ou celle de la région où celle de la commune manque cruellement d'encadrement technique et de professionnalisme.

Autant de raisons qui empêchent la qualification des clubs pour les compétitions internationales ; cependant, il est organisé, au niveau des collèges et des écoles primaires des compétitions de foot qui ont pour but de détecter les jeunes talents et de faciliter le système de sélection au niveau local.

Sports Scolaires



LES AFFAIRES SOCIALES

Le volet social prend une place significative dans les activités de la commune. Le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des citoyens sont intimement liés de telle sorte qu'ils constituent un précieux baromètre pour évaluer la performance des élus au terme de leur mandat. Le tableau ci-après montre les parts de crédits affectées aux dépenses sociales et la nature des dépenses.

BUDGETS ANNUELS ALLOUES AUX DEPENSES SOCIALES

ANNEES				
2008	2009	2010	2011	2012
2 922 800,00	6 134 430,00	1 303 200,00	4 708 053,00	6 065 792,31

L'enveloppe consacrée à ces programmes d'aides est destinée à une frange de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, ne disposant que de moins de 2 000,00 Ariary par jour pour vivre. Soit 0,71 € par jour.

Il faut reconnaître que les aides apportées sont ponctuelles et elles sont inscrites dans une logique d'accompagnement et de soutien moral.

Lors de la célébration de la fête nationale, nous distribuons des vivres composés essentiellement de viandes et de riz pour les plus démunis et les personnes âgées.

Un rendez-vous annuel à ne pas manquer : il scelle le sceau de l'amitié entre les dirigeants et son peuple.

Un signe de respect pour les aînés et les personnes âgées.



NOFON-KENA MITAM-PIHAVANANA (Le partage de viande en signe de solidarité)

Quant aux Fonds d'équité, ils servent à subventionner les achats de médicaments pour les gens les plus démunis.

LES FONDS D'EQUITE DU CSB II DISPONIBLE A CE JOUR : 2 129 251,06 Ariary

Ils ne sont pas prévus pour payer en totalité les impératifs, liés aux soins curatifs ni pour éradiquer la pauvreté à son origine.

Toutefois, nous sommes convaincus qu'ils sont d'un grand secours pour les gens qui n'ont pas les moyens de payer de telles charges.

ETAT DES LIEUX

Dans nos campagnes, la pauvreté se remarque moins que dans les grandes villes surpeuplées comme Tananarive. Nous pouvons sillonner nos villages sans être perpétuellement assaillis par des hordes d'enfants quémendant de l'argent ou des gens vous dépouillant de vos biens.

Les signes de pauvreté résident ailleurs. Beaucoup d'enfants ne sont pas scolarisés parce que leurs parents sont pauvres et n'ont pas les moyens de payer les frais de scolarité – ni les fournitures scolaires et encore moins les droits relatifs aux rentrées scolaires.

**TABLEAU FAISANT RESSORTIR LES TAUX DE SCOLARISATION
ANNEES 2008 – 2009 – 2010 – 2011 – 2012**

2008	2009	2010	2011	2012
79,12%	70,12%	62,10%	66,49%	70,43%

Il n'est pas surprenant de constater que ce sont dans les campagnes que l'Etat dénombre les taux les plus élevés d'analphabétisme.

De la sorte, il est difficile de rompre le cercle vicieux qui existe entre la pauvreté et l'état d'inculture qui empêche l'émancipation de certaines couches de la population.

Une telle situation tend à se perpétuer, accentuant ainsi la fracture de la société malgache, et creusant inexorablement le fossé entre les riches et les pauvres.

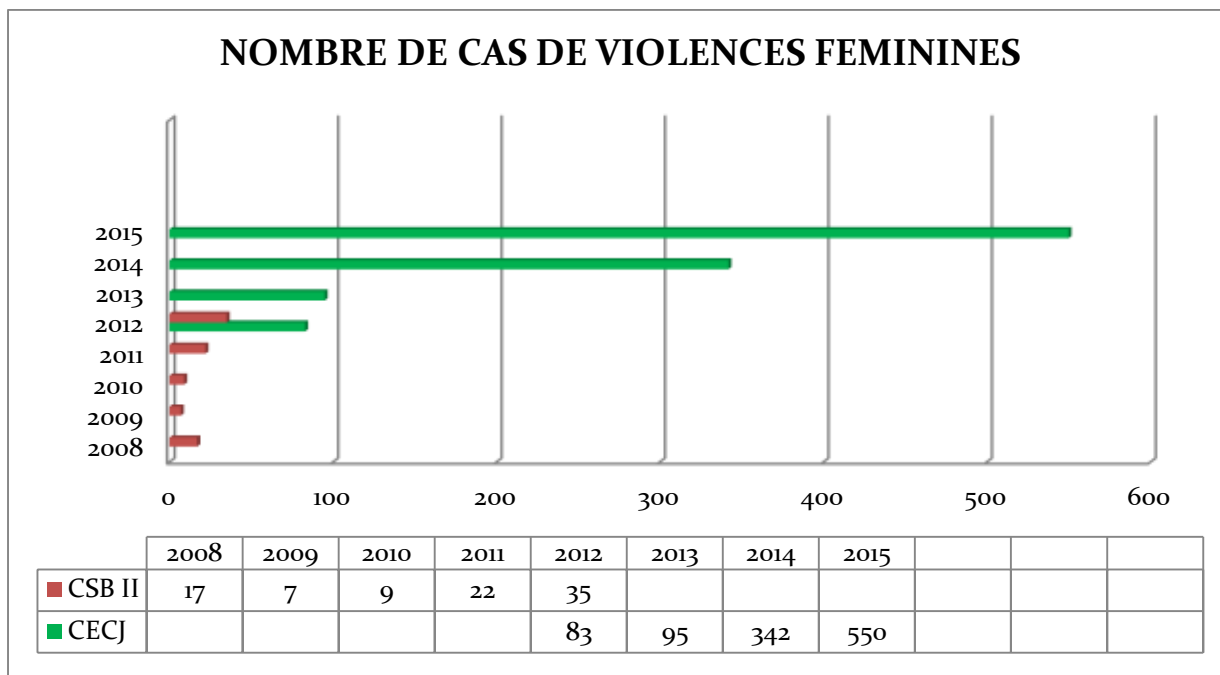
Se trouvant en première ligne, victimes d'injustices économiques et sociales, écrasés sous le poids d'une interminable crise sont les femmes et les enfants. Nous vivons en permanence des actes perpétrés à l'encontre des femmes et des enfants.



En ce qui concerne la Commune, les 2 séances hebdomadaires destinées à régler les différents sociaux dans les villages sont à 80% le théâtre de disputes conjugales, de plaintes émanant des femmes abandonnées avec plusieurs enfants à charge.

- En un mois ; un cas de viol sur un enfant mineur de 9 ans a été enregistré dans une E.P.P. de la commune l'école primaire Ambohimiadana,
- Une femme âgée de 63 ans est victime de coups et blessures volontaires,
- Une femme ayant 5 enfants a été battue par son mari le jour de la célébration de la journée des femmes le 08 Mars 2012.

STATISTIQUE CSB II – C.E.C.J. VAOHANTA



Grande marche pour la lutte contre la violence (16 jours d'activisme 2013)



Bureau du Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique Mandroso sise à Ambohibao



Cas de violences physiques dans le village d'Ambohibao.

Celle-ci a le courage de s'exprimer et se faire consulter au Centre de Santé de Base. Nous ne pouvons qu'être préoccupés face à la recrudescence de ces actes de violences lesquels sont une insulte à la dignité humaine et ils foulent au pied les droits les plus élémentaires de ces individus.

Si la fréquence de ces abus fait l'unanimité, aucune statistique réelle n'est disponible jusqu'à ce jour à notre niveau : les violences faites aux femmes et aux enfants sont occultées par des préjugés installés dans les mœurs : « ny tokantrano tsy ahahaka » Traduction : le linge sale se lave en famille. Beaucoup de femmes subissent sans se plaindre le joug conjugal parce que dans la plupart des cas, elles dépendent financièrement de leurs maris pour vivre ou pour élever ses enfants.

Tout ce qu'elles entreprennent sans l'accord préalable des maris est tout simplement « fady » ou « TABOU ».

C'est le cas d'une femme ayant déjà 5 enfants, acceptant de pratiquer la planification familiale. Au moment de le faire, elle change subitement d'avis parce que le mari s'y est opposé !!!

Déjà, « *il est établi dans nos mœurs que la régulation des nombres de naissance est un produit de la culture occidentale. Notre culture nous a appris que les enfants sont source de richesse. D'où le proverbe qui privilégie la conception d'une famille nombreuse pour les nouveaux mariés :*

Miteraha 7 lahy, 7 vavy ! ce qui veut dire Ayez 7 garçons, 7 filles!

La société malgache est tellement nourrie d'attitudes positives face à l'idée de procréation que donner naissance à beaucoup d'enfants est une bénédiction divine.

Or les grossesses trop nombreuses, trop rapprochées augmente les risques de mortalité néonatale et nuisent à la santé maternelle pour une femme qui vit en milieu rural ».

Extrait du livre Traditions et Progrès/PROJET MAG/90/P05

En effet, tout s'enchaîne logiquement : comment une femme ayant beaucoup d'enfants-sans travail-« peut-être » maltraité ou trompée ou abandonnée par le mari peut-elle imaginer de se dresser contre lui ?

Que réserve l'avenir pour cette femme ou les milliers d'autres comme elle ? sinon que de subir en silence « sa »propre condition !

Autrefois, le droit coutumier malgache autorisait la femme à quitter temporairement son foyer si elle estime être victime de violences ou d'autres méfaits commis par l'époux.

Si de telle loi existe dans les droits relatifs au mariage civil appelée « **MISITAKA** », sa pratique n'est pas assez courante : la femme n'oserait jamais y recourir par peur de céder la place à une éventuelle concubine ou d'être donnée en pâture aux médisances de sa propre famille ou de son voisinage.

Au-delà de tous ces facteurs socio-psychologiques et économiques qui emprisonnent les conditions de la femme, elle est également victime des clichés faisant état de son infériorité par rapport à l'homme.



La femme est responsable du fonctionnement de son ménage.

Généralement, c'est elle qui prépare à manger pour toute la famille. Même la femme professionnelle assure la totalité des travaux ménagers : elle fait la cuisine et la vaisselle, elle nettoie la maison. Elle va au marché pour acheter les provisions alimentaires, et bien d'autres encore...



Les statuts de la Femme, ainsi que son rôle sont déterminés par rapport aux tâches qu'elle occupe dans le foyer.

Dans le milieu rural, si l'Homme est le « vrai » pourvoyeur d'argent, la femme n'apporte qu'un mince revenu d'appoint qui constitue tout juste un supplément de ce que gagne le mari.

Néanmoins, en milieu urbain, la répartition des tâches suivant le sexe de l'individu tend à disparaître.

Les statuts de la Femme et de l'Homme commencent à s'uniformiser grâce aux réalités socio-économiques qui forcent l'un ou l'autre à adopter une attitude différente face au rôle qu'elle détient au sein de la Communauté :

- Le chômage : la difficulté à trouver des emplois stables, bien rémunérés,

- L'augmentation des prix des loyers,
- Les frais relatifs à la scolarisation des enfants.
- Les faibles revenus générés par des activités très limitées, non lucratives et saisonnières : pratique de la culture maraîchère, emploi dans les zones franches,.....

Autant de facteurs qui contraignent les personnes membres d'une même famille, sans distinction de sexes, à travailler, à faire le maximum pour apporter sa propre contribution pour le fonctionnement du foyer.

Il ne faut pas croire que les contraintes socio-économiques que nous venons de citer ont influencé sur les changements de comportements et sur les rôles que détiennent la femme au sein de la communauté.

La réponse est non. Car, il suffit de lire les nombreux articles relatant des cas de violences perpétrées sur les femmes et les enfants dans la presse locale pour nous rendre compte de l'étendue du problème.

La fréquence de ces cas apparait d'une telle banalité qu'elle nous incite à s'insurger contre les drames que vivent les femmes au quotidien.



Elle nous a fait prendre conscience que le mal est tellement enraciné dans nos pratiques qu'il est nécessaire de nous mobiliser pour la réhabilitation de l'image de la femme et de ses droits.

C'est dans cette perspective que nous nous sommes fixés comme objectif de mettre en place une structure socio-juridique qui lutterait contre la violence faite aux femmes et aux enfants. Le projet s'inscrit dans **la politique « volontariste » des organes des Nations-Unies telles que le FNUAP** qui prônent pour une meilleure représentativité de la femme dans la société ; ainsi que la « participation égalitaire des femmes dans « la vie sociale – économique et politique de notre pays ».

A cet égard, la création d'un Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique dans la commune est nécessaire pour détecter et combattre les violences domestiques. Dans la même foulée, elle permet à la femme d'acquérir plus d'autonomie et d'autodétermination dans la prise de décision impliquant son bien-être et celui de sa famille.

Ce centre d'Ecoute et de Conseil Juridique, composé de para-juristes et de femmes animateurs de terrain **serait non seulement la voix mais aussi le rempart de milliers de femmes**, les plus souvent victimes de non-droits, de non-dits, d'injustices de toutes sortes et de pratiques délictueuses telles que l'inceste longtemps ancrés au sein de notre société.

Aujourd'hui, il est inimaginable de penser que les politiques de développement d'une commune peuvent se passer d'une certaine frange de la population comme les femmes et les enfants. Ils ne doivent pas être ni des laissés-pour compte ni des simples acteurs de second rôle.

Et nous avons la certitude que la Commune de Bongatsara dispose assez de potentiel humain dont les femmes à même de concevoir son développement.

D'où la nécessité de bien asseoir leur statut et les intégrer dans ces politiques de développement.

En conséquence, les femmes dans les communautés de base doivent être intégrées aux prises de décision concernant leur mieux-être dans l'avenir de la commune.



MONOGRAPHIE
COMMUNE RURALE BONGATSARA

Caractéristiques physiques et humaines

Identification

Nom de la Commune : BONGATSARA
Région : ANALAMANGA
District : ATSIMONDRANO

Communes limitrophes

Nord : Communes Andoharanofotsy – Ambohijanaka
Sud – Est : Tsiafahy
Nord – Est : Ambohijanaka
Ouest : Soalandy – Ankadivoribe

Superficie : 34,26 Km²

Commune traversée sur 7 km par la RN7
Nombre Fokontany : 07

Ambohimiadana (10%) - Ambohibao (24.26%) - Amboanjobe (12.5%) - Ambolamena (09.74%) - Amberokely (08%) - Anjomakely (12.23%) - Antsahabe (21.38%).

Altitude : entre 1300 et 1400 m (avec pics : IFANDRO : 1496 m ;
LOHALAMBO : 1572 m)

Population

21.788 habitants dont une croissance de **9,01%** annuelle avec **8 224 électeurs**

Densité de population

Forte densité : Ambohimiadana (Plaine cultivable), et Ambolamena
Les 3 principaux Fokontany, à savoir Ambohibao,
Anjomakely et Ambolamena sont traversés par la RN7.
Faible densité : Amberokely et Antsahabe (enclavement)

Santé

Centre public	CSB 2	Anjomakely
Centre privé	Dispensaire	Village Famonjena

Médecins : 1 pour 5 447 habitants

Infrastructures et équipements.

a. Eau :

- JIRAMA, seulement pour l'agglomération des villages Ambohibao, Anjomakely Nord longeant la RN 7
- Trois sources naturelles pour les villages d'Ambohimiadana, Anjomakely et Ambolamena. (cf. schéma d'adduction d'eau).

b. Electricité :

Les villages et les chefs lieux de village suivants : VILLAGE FAMONJENA – SAVAINA du village Ambohibao, AMBEROKELY, AMBOANJOBE et ANTSAHABE **ne sont pas électifiés.**

Education

Localisation	Infrastructures	Gestion
Antsahabe	<ul style="list-style-type: none"> • <u>01 Ecole Primaire</u> EPP Bongatsara • <u>02 Ecoles Secondaires</u> 01 Ecole Privée Famonjena 	Publique Privée
Ambohimiadana	<u>02 Ecoles Primaires</u> :_EPP Ambohimiadana Bergeronnette	Publique Privée
Amberokely	<ul style="list-style-type: none"> • <u>02 Ecoles Primaires</u> EPP 	Publique
Amboanjobe	<ul style="list-style-type: none"> • 01 Ecole Primaire EPP Amboanjobe 	Publique
Village Famonjena	01 Ecole Primaire	Privée
Ambohibao	<ul style="list-style-type: none"> • <u>04 Ecoles Primaires</u> Le Bon Nid, Hanovozantsoa, Village Famonjena EPP Ambohibao (nouvellement construite) • <u>03 Ecoles Primaires + 1^{er} Cycle + Second Cycle</u> Madagascar Swiss School, IEGT, Shalom, 	Privée Publique Privée
Anjomakely	<ul style="list-style-type: none"> • <u>05 Ecoles primaires</u> Riantsoa, Ecole FJKM Anjomakely, Ecole Primaire Sainte Anne, La Relève, Akany Solofo • <u>Ecoles secondaires</u> : CEG 	Privée Publique
Ambolamena	02 Ecoles primaires : L'Amitié, Les Bénis <ul style="list-style-type: none"> • <u>01 Ecole Primaire</u> EPP Bongatsara 	privée

--	--	--

Caractéristiques économiques

Agricultures/Éleveurs	: 81,60 %
Artisans	: 06,30 %
Commerçants	: 02,00 %
Salariés	: 09,72 %
Restaurateurs	: 00,04 %
Entrepreneurs	: 00,34 %

a) Agriculture

Les principales productions annuelles sont : riz, céréales, légumineuses, tubercules, fruits, cultures maraîchères, cultures vivrières.

Forêt de sapin et d'eucalyptus : 1200 ha

b) Elevage traditionnel

Cheptel porcin et bovin

Un agent retraité du ministère de l'élevage essaie d'aider les éleveurs de certains villages pour l'alimentation du bétail et les vaccinations...

c) Artisanat

Artisanat d'art et de production : menuiserie bois, scierie, ouvrage métallique, maçonnerie, poterie, broderie.

d) Les opérateurs économiques

Industrie de tabacs, entreprise de construction, sociétés des travaux publics et quelques entreprises franches, station service GALANA.

e) Tourisme

Sites touristiques : LOHALAMBO- AMBATOBEOHOKA- IFANDRO

Hôtels et Restaurants : ESPACE RAVINALA- RESTOGASY- ESPACE SALOHY- MAMINOUE- LA VERDURE

f) Marché

L'inexistence de marché dans toute la Commune limite la production agricole :

- Vente des produits aux marchés d'Anosibe ou d'Andoharanofotsy.
- Étalage à même le sol ou sur tréteaux pour les villages longeant la RN 7

Caractéristiques géographiques.

Les problèmes rencontrés avec l'environnement concernent les eaux de ruissellement qui multiplient les ravinements des pentes et l'ensablement des rizières et des canaux d'irrigation.

Dix hectares seulement sont concernés par les reboisements jusqu'à maintenant.

Sports et loisirs.

- Terrain de Basket, Volley, Foot
- Les jeunes de la Commune Rurale de Bongatsara s'affilient à d'autres clubs des autres communes voisines.

ESPACE DE LOISIRS (07)

- PLACE DE L'AMITIE
- ROYAL PARK
- ESPACE EVASION
- ESPACE SALOHY
- ESPACE MANELO
- MAMINO
- LA VERDURE

SECURITE

Un poste fixe de la gendarmerie est installé dans le village d'Anjomakely depuis l'année 2002.

PARTENARIAT

Volontaires E.D.F. (Electricité de France) et l'entreprise TOTAL.

Membres Association Soutien aux enfants du Monde.

Association NY FITIA – Nice Madagascar.

Association Les Amis de Madagascar- Sucy-en-Brie.

Association Famonjena et Fondation Abbé Pierre.

Logistique Pétrolière.

ROTARY Club Mahamasina.

FNUAP Madagascar – Système des Nations Unies - PNUD.

Femmes en Politique de l'Océan Indien/Madagascar (FPOI)

GENDER LINKS

**REALISATIONS
2008 – 2011**

**NOUVELLES
CONSTRUCTIONS**

INFRASTRUCTURES

Commune Rurale de Bongatsara



1. Nouveau bureau de la Commune Année 2008



2- Mme le Ministre de la Santé et du Planning Familial ; Mme Secetaire Général à la Présidence, Mr le Député Antananarivo Atsimondrano ; Mr le Chef de Région Analamanga ; Mr le Ministre de l'Energie lors de l'inauguration du nouveau Batiment de la Commune de Bongatsara



3- Inauguration du nouveau Batiment de la Commune de Bongatsara

Inauguration E.P.P. Ambohibao (Année 2011)



1- Monsieur Jean Jacques HUDRY Président de l'Association Soutien aux Enfants du monde.



2- Monsieur Hajo ANDRIANAINARIVELO Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation



**3- Les officiels présents à la Cérémonie d'Inauguration de l'EPP Ambohibao
Discours de Monsieur le Président C.S.T. Général Dolin RASOISOA.**



4- Les Représentants de l'école Privée Bergeronnette



5- Troupe Artistique Voninavoko



6- L'inauguration de l'EPP Ambohibao



7- La Cantine Scolaire Partenaire : Association Ny Fitia Nice-France – Madagascar (2011)



8- La Cantine Scolaire EPP Ambohibao (2011)

Maternité



1- Inauguration de la nouvelle maternité C.S.B.II Anjomakely (Année 2008)

Village Ambolamena - Réservoir Andasy (Année 2011)



Réservoir de 50 m³ - Source Naturelle d'Andasy – LOHALAMBO 1 200 mètres d'altitude.
Financement : *Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation.*

Village Antsahabe



Electrification du village Ambohikely Année 2011.

Village Ambohimiadana



3- Constructions de deux (2) ponts à Antanetibe Année 2011.

CONVENTIONS
ETABLIES ENTRE LA
COMMUNE ET LES
DIFFERENTS
PARTENAIRES

**Association Soutien Aux Enfants du Monde Année
2009 - 2010**



Association Soutien Aux Enfants du Monde.↕



Association NY FITIA Nice Madagascar



Les officiels et quelques membres de l'Association Ny Fitia Nice.(Photo 1)



Les officiels et quelques membres de l'Association Ny Fitia Nice.(Photo 2)

Signature et Convention de partenariat



1. Signature et Convention de partenariat entre la Commune de Bongatsara et la Commune d'Andoharanofotsy et les différentes Coopératives de Transport Axe Sud (Année 2008)



4- Maire de la Commune Andoharanofotsy et Maire de la Commune Bongatsara.

Association Sucy-en-Brie Année 2009



1- Coopération Intercommunale entre Commune Rurale Alakamisy Fenoarivo et Commune Rurale de Bongatsara.



2- Accueil des membres de l'Association les Amis de Madagascar – Sucy en Brie (Ivato Aéroport)



3- Le Chef de District Atsimondrano ; Monsieur le Représentant du Ministre des Affaires Etrangères ; Le Ministre de l'Intérieur monsieur MASIMANA Manantsoa et les officiels lors de l'inauguration des activités de l'Association les Amis de Madagascar à Alakamisy Fenoarivo.



4- Les corps enseignants de l'EPP Bongatsara



5- Les membres de l'Association et les officiels présents.



6- Remise des cadeaux



7- Remise des dons pour l'Orphelinat Akany Solofo Anjomakely.



8- Les membres de l'Association les Amis de Madagascar Sucy en Brie.



9- Réhabilitation des travaux de peinture d'une salle de classe EPP Bongatsara.

Sites techniques Orange,et Airtel



**3- Accord de partenariat entre la Commune et les opérateurs de Téléphonie mobile
Orange, Airtel**

4- Lotissements :

- ✓ TGV
- ✓ Manitra
- ✓ Antalaky
- ✓ Antsahabe
- ✓ Aja

VOIRIES

Village Ambohibao



1. Remise en état des voies de desserte et curage canal Ambohibao Année 2011.
Financement : Fonds d'Intervention pour le Développement ou FID
Système Haute Intensité de Main d'œuvre (150 personnes par jour pendant 3 mois).



Remplacement des conduites d'eau, de Lohalambo vers les trois (3) principaux villages
Année 2008 (Ambolamena – Amboanjobe – Anjomakely).longueur : 1000 mètres.



2. Construction de six (6) puits pour les villages qui ont des difficultés en eau potable
(Ambohimiadana – Anjomakely Nord – Ambohibao – Amboanjobe) Année 2010

ENVIRONNEMENT

Village Anjomakely



1- Activités de nettoyage de voies de desserte.



Reboisement effectué par les partenaires :

- Association Soutien Aux Enfants du monde
- Guanomad
- Etablissement Scolaire ACEEM
- Etablissement ARCADE
- Logistique Pétrolière
- EDAEN Madagascar
- ZAFI
- ECAR Ilanivato (Tanora miangaly)....

AFFAIRES SOCIALES



1. Distribution de vingt quatre (24) titres fonciers, **Année 2011** avec le Représentant FNUAP Monsieur Cheikh Cissé – Madame la Présidente de la Médiature de la République Madame Monique ANDREAS – La Représentante du Ministère de la Population – La Représentante de FAWE Mme Mireille RABENORO – Les Représentants de l'Association Famonjena.



2. Mariages collectifs Année 2008



3. Circoncisions collectives Années 2008 – 2009 – 2010

EVENEMENTS

26 Juin



Les officiels présents à la fête nationale Commune Rurale de Bongatsara



Les artistes dans la Commune (26 Juin 2008)



Les participants du défilé du 26 Juin 2008



Les participants du défilé (26 Juin 2008)



Groupe Artistique Rasoa Kininike pendant la fête nationale.(2009)



Dadah de Fort Dauphin (2008)

Les animations gratuites de fêtes et cérémonies officielles par des artistes célèbres à savoir Tsiliva, Melky, Brillante, Bagzana, Asco Music, Sakelidalana, Voninavoko, Rakoto Frah Junior, Didy Alpha, Randrianasolo Raymond, Fou hehy, Jaojoby...

SANTE

C.S.B. II Anjomakely



1. Célébration Nationale de la Journée Internationale des Infirmier(e)s au C.S.B. II Anjomakely en 2008.



USAID Madagascar



2. Conscientisation et Education Planning Familial.

AIDES ET DONS

Commune Rurale de Bongatsara



1. Distribution de produits de premières nécessités ↑



C.S.B.II Anjomakely



2. Habillement du personnel don offert par l'Association Soutien aux Enfants du Monde.- Année 2010

3. Aides aux Ecoles privées Shalom, Sainte Anne Anjomakely et publiques EPP Bongatsara et Amboanjobe
4. Aides aux églises (Catholique, FJKM, Arapilazantsara, Vavolombelon'i Jehovah, Rhema, Adventiste)

Sport



5. Ballons et Maillots pour les jeunes sportifs du village : Village Famonjena, Ambohimanga, Ambolamena, Ambohimiadana, Hazo maty, Anjomakely

Orphelinat et l'Ecole Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus à Ambohipiadanana



6. M^{gr} Vicaire Général RAVELONATOANDRO Ludovic ; Le Curé RAMAHADIMBY Hilarion ; M^{me} Hanta LANCELOT RABEARISOA et M^r Patrick PADIU Association Cœur du Monde **visitant le terrain Domanial de 1ha 25a attribué** à l'Association « Fraternité Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus Anjomakely » cf : Décision Communale – Année 2011.

7. Inauguration de l'Orphelinat et de l'Ecole Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus à Ambohipiadanana Année 2011

RECOUVREMENT FISCAL

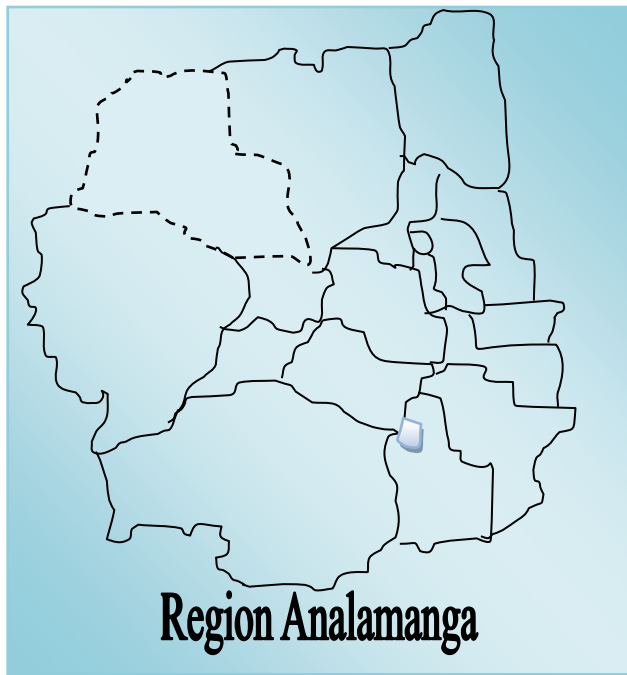


Recouvrement fiscal.

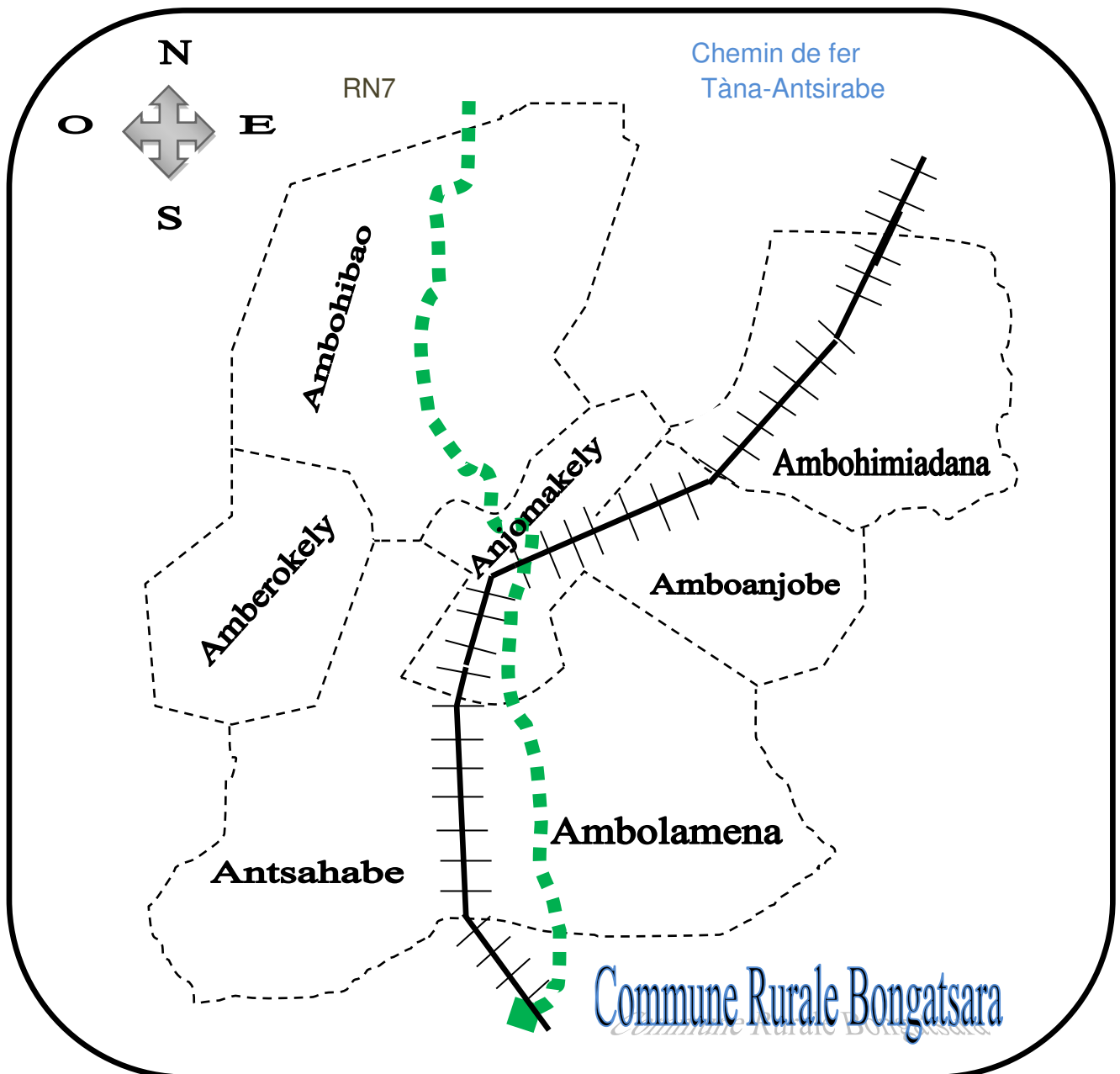


ANNEXES

DELIMITATION DE LA COMMUNE RURALE BONGATSARA



Antananarivo Atsimondrano



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

REGION ANALAMANGA

DISTRICT ANTANANARIVO

ANTSIMONDRAHO

ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF

BONGATSARA

TABLEAU

faisant ressortir le nombre de population par Fokontany
dans la Commune Rurale de Bongatsara
Arrêté à la date du 31 Décembre 2014

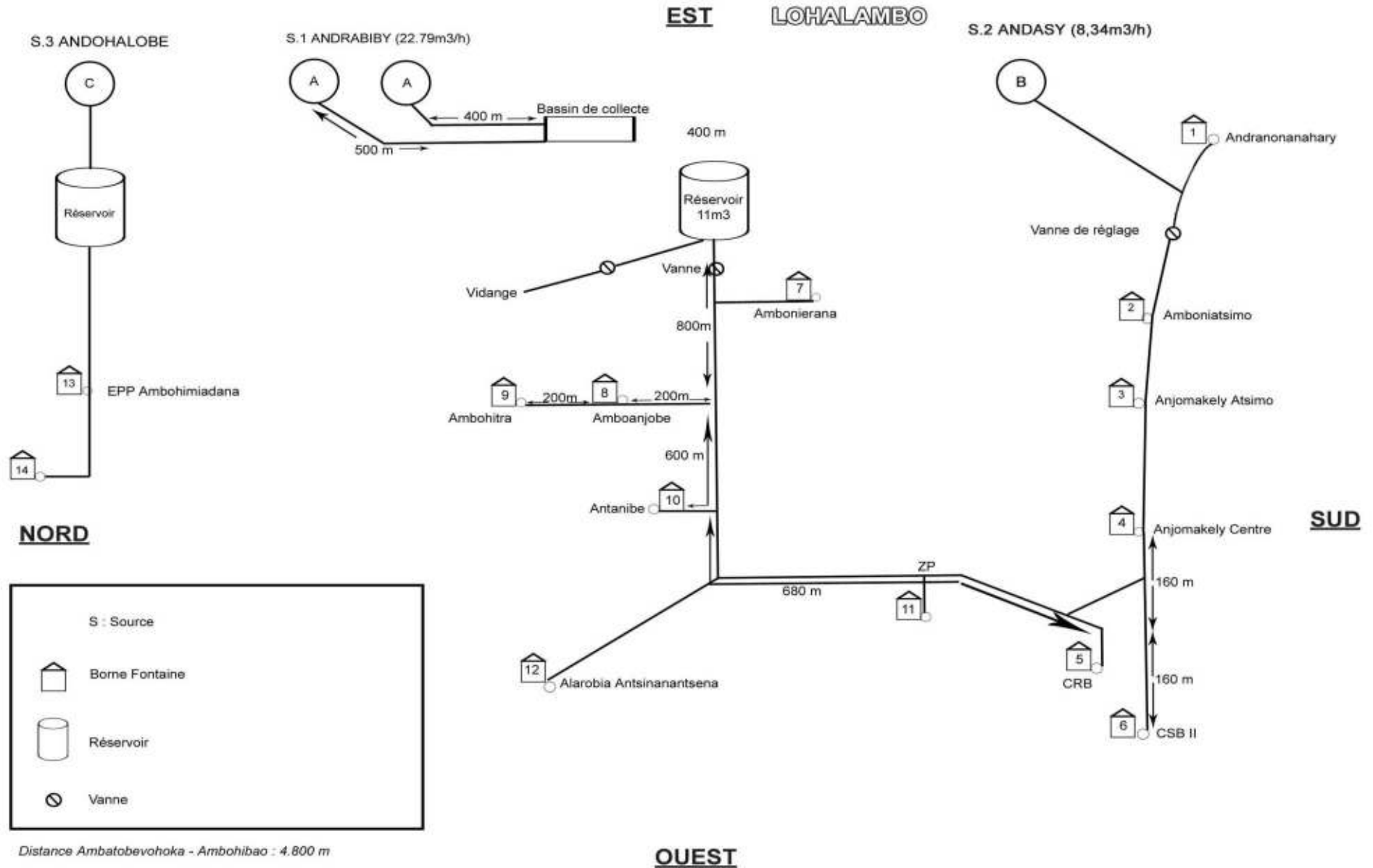
Désignation des Fokontany	SEXE MASCULIN					SEXE FEMININ					TOTAL GENERAL	Augmentation %
	0 à 5ans	6 à 17 ans	18 à 60 ans	61 ans et+	S/TOTAL	0 à 5ans	6 à 17 ans	18 à 60 ans	61 ans et+	S/TOTAL		
1°-Amberokely	33	74	90	25	222	28	78	120	25	251	473	
2°-Amboanjobe	88	180	215	05	488	106	185	244	10	545	1.033	
3°-Ambohibao	678	1.847	1.288	156	3.969	868	2.194	1.315	226	4.603	8.572	
4°-Ambohimiadana	362	406	531	46	1.345	297	371	470	57	1.195	2.540	
5°-Ambolamena	235	486	431	113	1.265	255	465	464	139	1.323	2.588	
6°-Anjomakely	683	1.058	1.093	344	3.178	807	1.212	1.378	432	3.829	7.007	
7°-Antsahabe	112	680	470	31	1.293	146	702	478	35	1.361	2.654	
TOTAL GENERAL	2.191	4.731	4.149	720	11.760	2.507	5.207	4.469	924	13.107	24.867	5.52 %

Bongatsara, le 31 Décembre 2014

Le Chef d'Arrondissement Administratif



Les 3 Sources Naturelles dans la C.R.Bongatsara



ADDITION D'EAU A LOHALAMBO

Sources ANDRABIBY FKT AMBOANJOBE

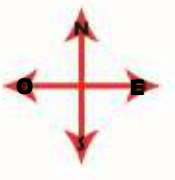
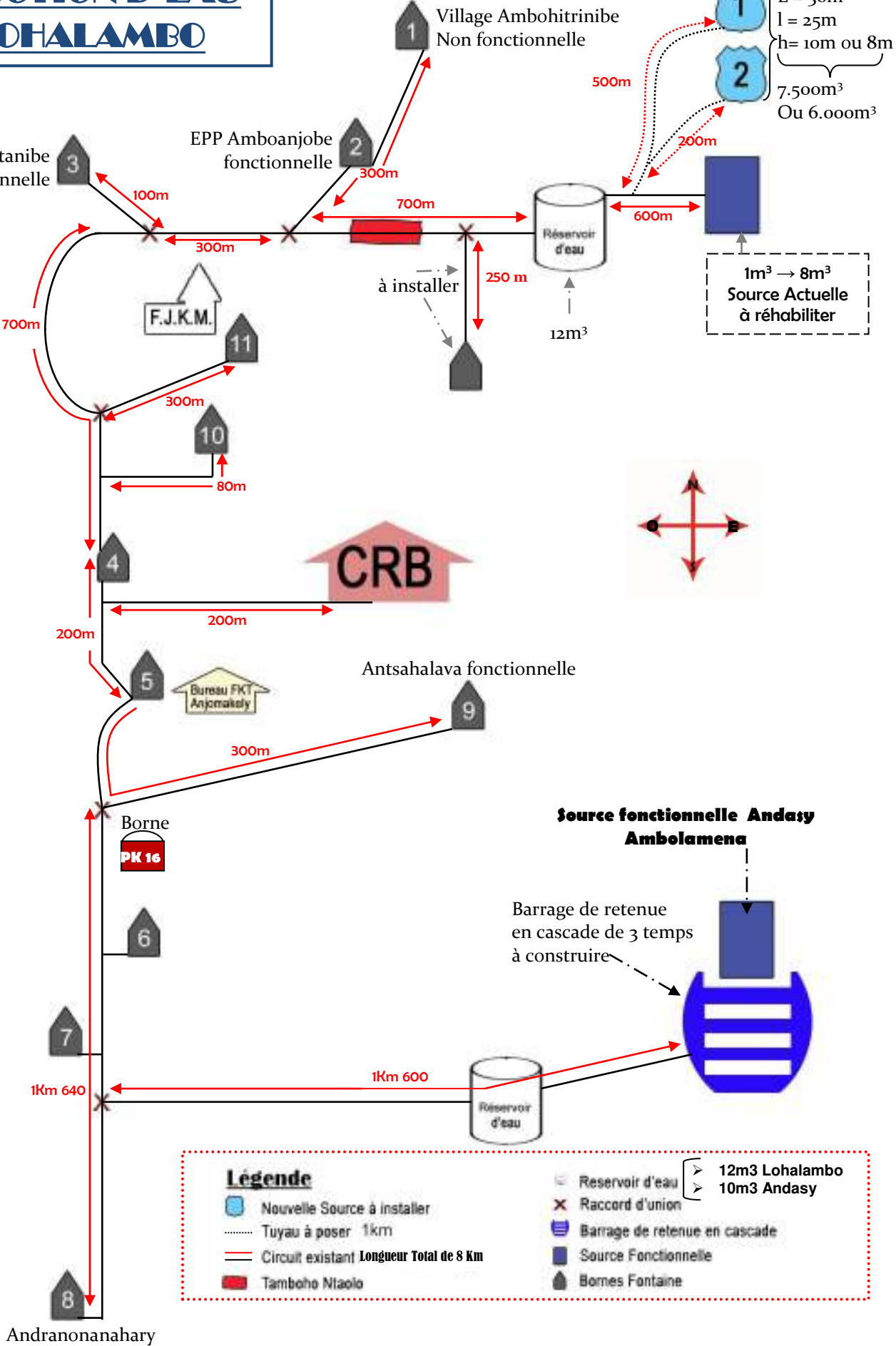
Village Antanibe
Non fonctionnelle

EPP Amboanjobe
fonctionnelle

Village Ambohitrinibe
Non fonctionnelle

Réservoir d'eau

1m³ → 8m³
Source Actuelle
à réhabiliter



Légende

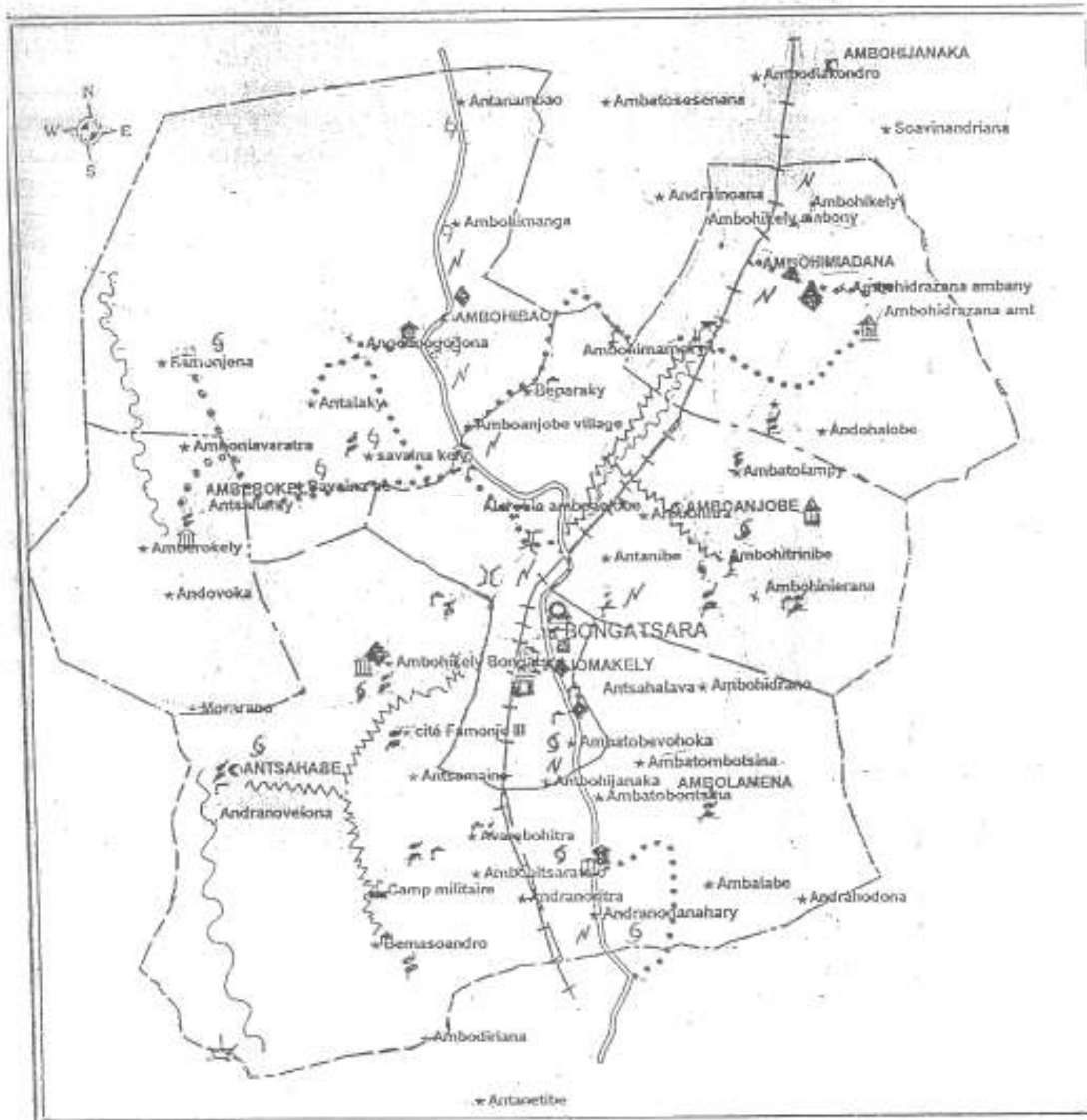
Nouvelle Source à installer	Réservoir d'eau
Tuyau à poser 1km	Raccord d'union
Circuit existant	Barrage de retenue en cascade
Tamboho Nlaolo	Source Fonctionnelle
	Borne Fontaine

Longueur Total de 8 Km

12m³ Lohambo
10m³ Andasy

Andranonanahary

PROJETS DANS LA COMMUNE DE BONGATSARA



ROUTES

- A réfectionner
- ~~~~~ A construire

CANAUX D'IRRIGATION

- ~~~~~ restaurer
- ⚡ A construire

ELECTRICITE

- ⚡ A électrifier
- ⚡ A renforcer

EAU POTABLE

- ⚡ A restaurer
- ⚡ A installer

A RESTAURER

- ⚡ EPP
- ⌘ Ponts

A CONSTRUIRE

- ⚡ EPP
- ⬠ Bureau Fokontany
- ⬠ Terrain de Foot
- ⬠ Betsay
- ⬠ Marché
- ⬠ Centre Miro Enfant